FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

CATALOGUE VERSION 2022/2023

DE LA FORMATION DE IOKAÏ SHIATSU ET DE DO-IN

iokaishiatsuparis.fr

Sommaire

PARTIE 1 - Action de formation qualifiante du Praticien en Shiatsu

- Attestation de fin de formation 3
- Le public visé, objectifs professionnels, accessibilité 3
- Délais d'accès, prérequis 3
- Objectifs pédagogiques 4
- Méthodes pédagogiques mobilisées 5
- Moyens d'encadrement 6
- Modalités de suivi et d'évaluation 8
- Examen de fin de formation interne à E.I.S.A. 8
- Déroulé de la formation sur 3 ans 9
- Les tarifs 2021-2022 10
- Les prises en charge 11
- Calendrier par module 12
- Dossier de première inscription 16
- Conditions d'inscription 16
- Les lieux de formation et contacts 16
- Année 1 - Introduction 17
- Année 1 - Présentation détaillée 21
- Année 2 - Présentation détaillée 31
- Année 3 - Présentation détaillée 43

PARTIE 2 - Action de formation qualifiante de l'animateur en Do in

- Attestation de fin de formation 56
- Le public visé, objectifs professionnels, accessibilité 56
- Prérequis, délais d'accès 56
- Objectifs pédagogiques 57
- Moyens d'encadrement 57
- Modalités de suivi et d'évaluation 57
- Présentation détaillée 58
- Bulletin d'inscription 59

PARTIE 3 - Action de formation continue du Spécialiste en Shiatsu

- Le public visé 61
- Objectifs professionnels 61
- Objectifs pédagogiques 61
- Délais d'accès 61
- Moyens d'encadrement 61
- Présentation détaillée 62
- Bulletin d'inscription 63
- Règlement intérieur 65
- Conditions générales 70
- Protocole sanitaire 82

PARTIE 1 - Action de formation qualifiante du Praticien en Iokaï Shiatsu

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

La formation débouche sur une attestation de Praticien en Iokaï Shiatsu délivrée par EISA : European Iokai Shiatsu Association.

LE PUBLIC VISÉ

Personnel para-médical, métiers du bien-être (esthéticienne, ergothérapeute...) ostéopathes, thérapeutes, artistes, techniciens du spectacle, toute personne en reconversion voulant s'approprier des techniques abordant l'humain dans sa totalité, lui donnant des outils possibles pour gérer son propre stress, sa fatigue et sa concentration.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Pratique en cabinet
- En centre de remise en forme, de balnéothérapie ou thalassothérapie
- En structures accueillant des personnes âgées, des personnes en convalescence ou en soutien alternatif aux soins médicaux

ACCESSIBILITÉ

Cette formation peut accueillir certaines formes de handicap, vous pouvez nous contacter par mail sur paris@iokai.fr. Référent : Christine Breton.

DÉLAIS D'ACCÈS

Il est préférable que votre demande d'inscription nous parvienne entre le 12 et le 19 septembre 2022.

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Avoir la possibilité physique de travailler au sol
- Avoir un entretien individuel avec l'équipe pédagogique
- Validation du module 1 introduction de 90 h

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs communs de la formation

Note préliminaire concernant tous les modules de la formation.
Sont énumérés ci-dessous les objectifs communs à toute la formation, les objectifs spécifiques sont détaillés dans chaque module.
Durant la formation les stagiaires apprendront deux qualités de positionnement :

La pratique sur soi
- S'assouplir par des exercices réguliers de Do in, Qi Qong, Tai Chi, respiration et étirements des méridiens.
- Développer l'action de son centre de gravité pendant la pratique, il se nomme généralement « Hara ».
- Se mettre en conditions de concentration, disponible dans l'instant présent pour une plus grande empathie vis-à-vis du sujet.
- Explorer la concentration par la posture et la respiration au moyen de la pratique de l'assise.
- Se préparer à une séance dans un état d'esprit ouvert à l'échange avec le sujet.
- Se préparer physiquement et mentalement par des exercices favorisant l'harmonie et la circulation de l'énergie (do in et méditation).
- Évoluer au sein d'un groupe.

La pratique sur un receveur
- Reproduire une séquence démontrée avec et sans explication.
- Travailler en fonction des trois principes de base du shiatsu : pressions perpendiculaires, stabilité et concentration en relation avec son centre.
- Adopter la posture de travail adéquate.
- Évoluer dans sa posture en fonction du niveau d'apprentissage.
- Positionner les mains et les pouces de manière correcte.
- Sentir la qualité du Ki circulant dans les différents trajets des méridiens.
- Approfondir la mise en communication de la main Yin (écoute) et de la main Yang (active) en lien avec le centre ou Hara.
- Approfondir la localisation des trajets des méridiens en fonction des structures anatomiques (Module 2).
- Développer la coordination des mains et l'écoute des mains.
- Rechercher la pression adaptée à la réaction du Jusha ou receveur.
- Développer la concentration dite « relâchée » dans l'action.

EN FIN DE CURSUS :
- L'accueil du receveur et sa prise en charge, conduire un échange verbal en gardant une écoute active
- Coordonner ses notes et le déroulement de la séance de shiatsu (position du receveur par ex.)

Les attendus de la formation
Dès la première année, le travail personnel est important, la pratique régulière est nécessaire à l'assimilation des acquis, la supervision par les enseignants se fait pendant les cours collectif en Année 1 et 2 puis plus individuellement en Année 3.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

L'école lokaï s'appuie sur la tradition orale de l'Ancienne Approche Orientale qui souligne l'aspect important que les stagiaires de niveaux de connaissances différents partagent les mêmes cours. Cette forme pédagogique du double accompagnement est comme une mise en situation avec un receveur neutre dans un échange praticien-receveur pour les plus anciens, le nouveau stagiaire lui, comprendra la profondeur de communication non-verbale à acquérir lors de cet échange.

L'acquisition des connaissances pratiques et théoriques propres au shiatsu n'est pas linéaire : nous entendons par là que l'étudiant au fil de sa progression dans les différents niveaux, est tenu d'approfondir son expérience par la redite des différents modules 1, 2 et 3. D'autre part, pour chaque module un cours intensif spécial enseigné par Kazunori Sasaki senseï – fondateur du lokaï Shiatsu Europe - est obligatoire.
Ces cours étant résidentiels, un accent plus important est aussi mis sur la pratique de la concentration relâchée par l'assise, l'objectif étant de développer la stabilité du toucher et le travail de relâchement intérieur lié à cette pratique.

- Démonstrations pratiques expliquées suivie d'une mise en pratique immédiate par les apprenants.
- Pour le Module 1 : le livret des Mouvements de base accompagne l'étude des enchainements.
- Pour les Modules 2, 3 et 4 : textes tirés des différents livres canoniques de l'Ancienne Approche Orientale SU Wen, Ling Shu, Nan Jing.

Livres accompagnant cette formation :

LES MERIDIENS DU SHIATSU
Yves kodratoff & Tilman Gaebler
GUY TRÉDANIEL ÉDITEUR

ZEN SHIATSU : Comment équilibrer le Yin et le yang pour une meilleure santé
Shizuto Masunaga
GUY TRÉDANIEL ÉDITEUR

ZEN, EXERCICES VISUALISÉS : Travail des méridiens pour le bien-être
Shizuto Masunaga
GUY TRÉDANIEL ÉDITEUR

SHIATSU ET MÉDECINE ORIENTALE
Shizuto Masunaga
LE COURRIER DU LIVRE ÉDITIONS

LES 100 RÉCITS DU TRAITEMENT
Shizuto Masunaga
LE COURRIER DU LIVRE ÉDITIONS

APERÇUS DE MÉDECINE CHINOISE
Claude Larre, Elizabeth Rochat de la Vallée et Jean Schatz
GUY TRÉDANIEL ÉDITEUR

LES MOUVEMENTS DU CŒUR
Claude Larre et Elizabeth Rochat de la Vallée
DESCLÉE DE BROUWER ÉDITIONS

HARA, CENTRE VITAL DE L'HOMME
Karlfried Graf Dürckheim

Etc ....

Ainsi que :

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE HUMAINES
Elaine N. Marieb et Katja Hoehn
PEARSON

MANUEL DE PALPATION OSSEUSE ET MUSCULAIRE
de Joseph E. Muscolino
ELSEVIER MASSON ÉDITIONS

MOYEN D'ENCADREMENT

Fondateur et formateur expert

Kazunori Sasaki senseï

Il est un des successeurs de Shizuto Masunaga senseï, il est le fondateur et le président du European Iokaï Shiatsu Association (EISA). Depuis 1981, Kazunori Sasaki senseï assure l'unique transmission de cette connaissance hors du Japon. Il conserve le système oriental et traditionnel de l'enseignement celui de la transmission orale.
La pratique du zen et du dô in deviennent des bases fondamentales et essentielles dans l'apprentissage du Iokaï shiatsu en Europe. Kazunori Sasaki senseï fut pendant plus de 7 ans le disciple et l'assistant de Shizuto Masunaga senseï dans la clinique du Iokaï de Tokyo. Il ira en Inde étudier le yoga et à Taïwan le tai ji quan.
En 1998, il est allé en Chine approfondir ses recherches à l'University Hospital of Traditional Chinese Medicine de Shanghai. Kazunori Sasaki senseï forme des praticiens et des enseignants de Iokaï Shiatsu dans 8 pays d'Europe

Formateur senior

Thierry Camagie

Il est le plus proche assistant de Kazunori Sasaki senseï en France depuis 1988. Il pratique et enseigne le Iokaï Shiatsu depuis 1987.
Diplômé de l'Université de Massage Traditionnel de Bangkok en 1983, il a suivi des cours d'Acupuncture Traditionnelle à l'Université d'Aix en Provence de 1984 à 1987 sous la direction du professeur Nguyen Van Nghi. Parallèlement, il s'est formé au yoga, à l'aïkido, au tai ji quan, mais aussi à l'ostéopathie. Il est membre fondateur du Iokaï Shiatsu Académie de Marseille. Il enseigne du Module 1 au Module 4, il forme des enseignants et donne des séminaires de formation continue.

Responsable de formation et formateur senior

Christine Breton

Spécialiste en shiatsu depuis 1983, certifiée du Ohashi Institute à New York en 1984. Enseigne le Iokaï Shiatsu à Paris depuis 1996, assistante de Kazunori Sasaki senseï depuis 1999. Danseuse de formation chez Merce Cunningham et autour de la C° Trisha Brown, Tanaka Min (New York – 1979-1987), pratique le Tai Ji Quan depuis 1980 et approfondit les techniques de « releasing » telle que le Body-Mind Centering et Mathias Alexander.. Elle a suivi la formation de Jean-Marc Eyssalet de 2010 à 2014. Elle enseigne du Module 1 au Module 3, Elle forme des enseignants, et organise des séminaires pour la formation continue des praticiens enseigné par Sasaki senseï.

Formateurs

René Faivre

Spécialiste en shiatsu, certifié Iokaï shiatsu Europe en 2004. Il enseigne à Paris au sein de l'association FPSM- Iokaï Shiatsu Paris le Module 1 depuis 2010 et le Module 2.
Depuis 2016, il anime des cours de Do in et chaînes musculaires et articulaires, méthode de Godelieve Denys-Struyf au Onkodo dojo à Paris
De 1991 à 2018, il a été éducateur sportif à NOTRE ECOLE, IME pour enfants et adolescents autistes. Depuis 2018, Il forme des animateurs en Do In.

Joëlle Nacmias

Spécialiste en shiatsu certifiée Iokaï Shiatsu Europe depuis 1994. Assiste Christine Breton depuis 2006 à Paris. Organise régulièrement des ateliers et des stages d'été de Shiatsu Familial. Elle enseigne le Module 1 & 2 à Paris et le Do in à son cabinet.
Pratique en parallèle la musique (chant, guitare, violoncelle).

Catherine Noyelle

Spécialiste en shiatsu, certifiée Iokaï Shiatsu Europe depuis 2008. Elle enseigne le Do in depuis 2006 et participe à des projets « art contemporain et mouvements » dans différents lieux culturels. Musicienne, elle intervient notamment auprès des enfants malades en hôpital. (Harpiste).
Elle enseigne l'initiation au Shiatsu, le Module 1 et le Module 2 à Paris.
Formatrice d'animateur en Do in depuis 2018.

Renaud Steinhausser

Spécialiste en shiatsu, pianiste et compositeur de jazz, certifié par l'European Iokaï Shiatsu Association en 2015. Sa pratique instrumentale l'a mené vers les techniques somatiques et l'énergétique orientale. Enseignant en Module 1 et assistant en Module 2.
Formateur d'animateur en Do in depuis 2018.

Evelyne Chapron

RÉFÉRENTE IOKAÏ BRETAGNE

Spécialiste en shiatsu et certifiée Iokaï shiatsu depuis 2005 elle dispense des cours de Do in et de Shiatsu sur Vannes et Elven (56) depuis 2001. Elle enseigne les Modules 1 & 2 au centre Iokaï Shiatsu Paris en Bretagne.
Parallèlement, elle pratique les massages ayurvédiques et le massage balinais en séance individuelle et les transmet en formation de plusieurs jours. Elle poursuit l'approfondissement de ses connaissances des arts énergétiques par ses voyages en Inde et en Asie à la rencontre de maîtres authentiques. Elle a pratiqué le Shintaïdo à Nantes, le Qi gong, et Zazen au Centre Bouddhique Zen de Vannes.

SUIVI DES STAGIAIRES ET ÉVALUATION

L'action de formation est construite autour de quatre modules Katas-mouvements de base, Méridiens, Études des Shin Dan – Bilan énergétique et Applications pratiques soit 696 heures organisée sur 3 ans.

L'évaluation du stagiaire à certains moments du cursus fait partie de la formation :

1 – Une évaluation en fin du Module 1 - Introduction aux Katas ou mouvements de base, positionne le stagiaire quant à l'itinéraire de sa formation.

2 – Une évaluation théorique et pratique à la fin de chaque module/an.
La participation à un module supplémentaire peut être demandée lors des évaluations de fin d'année sur les différents modules.

3 – L'évaluation en fin de parcours dans le cadre du Iokaï Shiatsu Europe – E.I.S.A. se fait par 2 épreuves :

A – Une épreuve écrite de 3 heures : questions sur les fondamentaux de l'énergétique orientale ainsi que sur des textes spécifiques.

B – Une épreuve pratique : 1h30 de pratique avec 3 examinateurs de 3 pays différents membres de E.I.S.A.

Les connaissances des mouvements de base, des méridiens, des mobilisations ainsi que les différentes lectures du bilan énergétique – Abdomen et dos sont requises.
Le module 4 est un module d'évaluation et de professionnalisation permettant d'obtenir une attestation de fin de formation établie après réussite des 2 épreuves **A** et **B** et remise d'un certificat de l'école Iokaï® Shiatsu Europe.

EXAMEN DE FIN DE FORMATION INTERNE À E.I.S.A.

Le passage de la théorie a lieu le 1er samedi de novembre.
Le passage de la pratique a lieu la première semaine de décembre.

THÉORIE - 10 questions

– Questions générales **–** Questions texte 1 **–** Questions texte 2

PRATIQUE - sur 3 examinateurs

1 formateur expert, 1 formateur sénior issu du Iokaï France et un formateur sénior issu d'une autre école européenne :

■ **ENCHAINEMENTS DE BASE OU KATA**
– Application des 3 Règles de Base **–** Séquences des quatre Enchaînements de Base
■ **MÉRIDIENS :**
– Localisation des trajets **–** Evaluation du toucher
■ **DIAGNOSTIC DU DOS :**
– Surface évaluation du toucher **–** Profondeur localisation évaluation du toucher
■ **DIAGNOSTIC DU HARA :**
– Surface évaluation du toucher **–** Profondeur localisation évaluation du toucher
■ **MOBILISATIONS :**
– Enchaînements de base ou katas, étirements et mobilisations
– Méridiens, étirements et mobilisations
– Articulations, étirements et mobilisations

NOTATION : de A à C, D étant conditionnel pour l'une ou l'autre des parties.
Une attestation de fin de formation et un certificat E.I.S.A. est remis au candidat(e)

DÉROULÉ DE LA FORMATION SUR 3 ANS

Nous proposons une formation intensive en 3 années ou plus souple sur 4 ans.
Un nouveau cycle démarre chaque année en septembre

Déroulé de la formation sur 3 ans totalisant 17 séquences à valider soit 672 heures.

1ère ANNÉE : 6 séquences – 276 h

101 – Module 1 : Les 4 Katas ou mouvements de base du Shiatsu ..... *90 heures*

102 – Module 2 : Les 14 méridiens du shiatsu – Bases ..... *84 heures*

112 – Module 2 : Etudes des trajets des méridiens lokaï et mobilisations coordonnées..... *30 heures*

103 – Module 3 : Etudes des outils d'observation du KI - les bases ..... *18 heures*

113 – Module 3 : Mise en pratique des outils d'observation du Ki dans l'étude des déséquilibres organiques et énergétiques ..... *36 heures*

123 – Module 3 : Révisions des outils d'observation du Ki dans l'étude des déséquilibres organiques et énergétiques ..... *18 heures*

EVALUATION DES ACQUIS : Pratique pour le Module 1, Théorique et Pratique pour les Modules 2 et 3
La validation des acquis est nécessaire pour accéder en 2ème année.

2ème ANNÉE : 7 séquences – 312 h

201 – Module 1 : Perfectionnement de l'étude des 4 Katas ou mouvements de base du Shiatsu .... *90 heures*

202 – Module 2 : Les 14 méridiens du shiatsu lokaï – Approfondissement ..... *84 heures*

212 – Module 2 : Approfondissement des trajets des méridiens lokaï et mobilisations articulaires et énergétiques adaptées..... *30 heures*

222 – Module 2 : Atelier de pratique des trajets des méridiens..... *36 heures*

203 – Module 3 : Perfectionnement de l'étude des déséquilibres organiques et énergétiques ... *18 heures*

213 – Module 3 : L'étude approfondie des outils d'observation du Ki et de la lecture des déséquilibres organiques et énergétiques (Hara, dos) ..... *36 heures*

223 – Module 3 : Révisions des outils d'observation du Ki dans l'étude des déséquilibres organiques et énergétiques ..... *18 heures*

EVALUATION DES ACQUIS : Théorique et Pratique pour les Modules 1, 2 et 3 ; la validation des acquis est nécessaire pour accéder en 3ème année

3ème ANNÉE : 4 séquences – 108 h

313 – Module 3 : Atelier de perfectionnement des outils liés au bilan énergétique ..... *36 heures*

304 – Module 4 : Introduction aux applications pratiques à l'aide de textes anciens ..... *12 heures*

314 – Module 4 : Applications pratiques associées à des cas en présentiel ..... *48 heures*

324 – Module 4 : Préparations aux examens..... *12 heures*

306 – CONSOLIDATION : En 3ème année, il est possible d'opter pour une consolidation des acquis sur les Modules 1 *(90h)*, Module 2 (étude des méridiens – *84h* et Trajets des méridiens – *36h*) et le Module 3 (Bases *-18h*) totalisant ..... *228 heures supplémentaires.*

LES TARIFS 2021-2022

ANNÉE 1	TARIFS PUBLICS	TARIFS REMISÉS (cas particuliers)
M1 101 - 90 h	1 138 €	910 €
M2 102 - 84 h	1 063 €	850 €
M2 112 - 30 h	475 €	380 €
M3 103 - 18 h	238 €	190 €
M3 113 - 36 h	500 €	400 €
M3 123 - 18 h	238 €	190 €
Frais de dossier annuel	170 €	170 €
Coût total Année 1	3 822 €	3 090 €

ANNÉE 2	TARIFS PUBLICS	TARIFS REMISÉS (cas particuliers)
M1 201 - 90 h	1 138 €	910 €
M2 202 - 84 h	1 063 €	850 €
M2 212 30 h	475 €	380 €
M3 203 - 18 h	238 €	190 €
M3 213- 36 h	500 €	400 €
M3 223 - 18 h	238 €	190 €
M2 212 Atelier Trajets – 36 h	463 €	370 €
Frais de dossier annuel	170 €	170 €
Coût total Année 2	4 285 €	3 460 €

ANNÉE 3	TARIFS PUBLICS	TARIFS REMISÉS (cas particuliers)
M3 313 Atelier Avancé – 36 h	463 €	370 €
M4 304 & 324 - 24 h	400 €	320 €
M4 314 - 48 h	625 €	500 €
Frais de dossier annuel	170 €	170 €
Frais d'examen en Année 3	200 €	200 €
Coût total Année 3	1 858 €	1 560 €

TOTAL 3 ANS	TARIFS PUBLICS	TARIFS REMISÉS (cas particuliers)
Année 1	3 822 €	3 090 €
Année 2	4 285 €	3 460 €
Année 3	1 858 €	1 560 €
TOTAL DES 3 ANNÉES	**9 965 €**	**8 110 €**
Dont frais dossiers/examen	710 €	710 €

CONSOLIDATION 228H	TARIFS PUBLICS	TARIFS REMISÉS (cas particuliers)
M1 201 - 90 h	1 138 €	-
M2 202 - 84 h	1 063 €	-
M2 212 Atelier Trajets – 36 h	463 €	-
M3 223 - 18 h	238 €	-
Coût total Consolidation	2 902 €	1 780 €
TOTAL DES 3 ANNÉES + CONSOLIDATION	**12 867 €**	**9 890 €**

NB : Pour toute la formation, lors des séminaires spéciaux, les transports et hébergements sont à la charge du participant. Pour les tarifs remisés nous écrire à paris@iokai.fr.

LES PRISES EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge partiellement ou en totalité par Pôle Emploi et certains OPCO (AFDAS, Constructys...) ou Transition Pro.
Nous écrire à paris@iokai.fr
La prise en charge se fait sur la base des tarifs publics.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formation d'Anatomie et physiologie

Une formation d'anatomie et physiologie est obligatoire pour accéder au titre de Spécialiste en shiatsu.
L'Institut de Formation Shiatsu & des Disciplines Associées (Agréé SPS) propose une formation d'anatomie- physiologie pour valider votre parcours de Spécialiste en shiatsu à l'IFSDA - En @learning - Contact par mail: ifsda.shiatsu@gmail.com
Tarif : 200 €

FORMATION : DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

Pour toute création d'entreprise, les formations sont éligibles CPF, vous pouvez contacter la Chambre des Métiers ainsi que la mairie de votre lieu d'habitation qui mettent en place des formations parfois gratuites concernant les statuts possibles de votre entreprise ainsi que la fiscalité concernée.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE CHACUN DES MODULES

Module 1 - Les Katas

Dans le cursus complet de la formation professionnelle, le Module Katas suit le programme suivant :

Ce premier apprentissage des mouvements de base ou katas permet à l'élève d'intégrer des positions corporelles ainsi que la compréhension du squelette et des zones articulaires qui seront utiles à la pratique des méridiens et au bilan énergétique.

La disponibilité du corps qui en résulte optimise le sens de « toucher l'énergie », tel qu'il se conçoit et se pratique dans « poser une aiguille d'acupuncture ».

Ajouter à cela, la pratique manuelle qu'est le shiatsu permet aussi de réaliser des mobilisations articulaires simples et douces permettant à l'énergie de venir nourrir les différents tissus que forment l'articulation et d'activer les différentes circulations de fluides et de sang. Il est interdit de pratiquer sur un sujet présentant une problématique médicale.

Autant en première année les 90 heures se feront en intensif, autant en 2ème année pour une meilleure intégration, les stagiaires suivront des cours en Hebdomadaires ou en Mensuel.

[101]

1ÈRE ANNÉE

4 jours consécutifs par mois du jeudi au dimanche de septembre à décembre
90 heures

Une évaluation d'acquis permettra de définir le cursus à suivre ;

Ce module peut se faire sur une année en mensuel ou en hebdomadaire.

[201]

2ÈME ANNÉE

2 formes possibles
90 heures

- Format « Mensuel » :
2 jours consécutifs en fin de semaine une fois par mois

- Format «Hebdomadaire»
3 heures par semaine sur 30 semaines par an

[306]

3ÈME ANNÉE

Une formule de Consolidation des acquis est proposée aux stagiaires qui le souhaitent
90 heures

- Durée de l'enseignement obligatoire ..... **180 heures**
- Durée de l'enseignement facultatif (consolidation) ..... **90 heures**
- Temps nécessaire recommandé à l'étude autonome..... **70 heures**

Module 2 – Méridiens

L'apprentissage des méridiens rend compte de la capacité de la main à comprendre les différents flux d'énergie, nommé Ki en japonais. Ces flux d'énergie passant notamment dans les 12 méridiens principaux sont plus intimement reliés aux organes. les fonctions énergétiques de chacun des organes sont abordées afin d'en comprendre leur communication intrinsèque. Ainsi le système des méridiens est nommé système énergétique et organique de vie.

Cet apprentissage de la lecture tactile des méridiens demande de nombreuses années, mais au moment de la certification, la lecture de l'état des méridiens devrait être assimilée.

A cela s'ajoute les éléments fondamentaux de la physiologie énergétique issus des textes de l'Ancienne Approche Orientale. Un niveau d'apprentissage très riche qui demande de nombreuses heures de travail personnel.

Autant en première année les 84 heures se feront en intensif, autant en 2ème année pour une meilleure intégration, les stagiaires suivront des cours en Mensuel.

Dans le cursus complet de la formation professionnelle, le Module Méridiens suit le programme suivant :

[102/112]

1ÈRE ANNÉE

14 journées de 6 heures sur 4 jours consécutifs en fin de semaine (jeudi à dimanche) : apprentissage des trajets de méridiens et les principes théoriques associés
84 heures

ET Un cours intensif résidentiel base sur 4 jours et demi consécutifs
30 heures

[202/212/222]

2ÈME ANNÉE

14 journées de 6 heures sur 2 jours en fin de semaine (samedi, dimanche) : perfectionnement des trajets de méridiens et de la théorie
84 heures

ET Un cours intensif résidentiel perfectionnement sur 4 jours et demi consécutifs
30 heures
6 journées de 6 heures : perfectionnement des trajets des méridiens
36 heures

[306]

3ÈME ANNÉE

La formule de Consolidation des acquis (306) est proposée aux stagiaires qui le souhaitent

84 heures
et Atelier pratique des trajets des Méridiens
36 heures

Elle est fortement recommandée.

- Durée de l'enseignement obligatoire ..... **264 heures**
- Durée de l'enseignement facultatif (consolidation) ..... **120 heures**
- Temps nécessaire recommandé à l'étude autonome..... **100 heures**

Module 3 - Shin Dan

Etude des outils d'observation du KI et des déséquilibres organiques et énergétiques

L'approche de la lecture d'un déséquilibre énergétique est la base de ce niveau d'apprentissage. Outils d'observation du Ki et les 8 ramifications ou les différents états du Ki (en japonais : Shin Dan Hatchi Ko) vont permettre de mettre en évidence les déséquilibres de l'énergie et du corps, d'émettre les possibilités d'application d'un shiatsu de manière cohérente et individualisée.

A ce niveau, la pratique des katas et de la lecture des méridiens trouve sa cohérence et une bonne coordination de l'ensemble :
le repérage des compensations du corps du sujet et le moyen d'y pallier par des supports adéquats,

La possibilité de dispenser les différentes techniques de shiatsu, complètes ou partielles en respectant les principes et les appliquer avec régularité, stabilité et précision.

Dans le cursus complet de la formation professionnelle, le Module Shin Dan suit le programme suivant :

[103]

1ÈRE ANNÉE

Shin Dan - Bases sur
2 journées de 6 heures
18 heures

Cours Intensif résidentiel
36 heures

Révisions du cours résidentiel
18 heures

[203]

2ÈME ANNÉE

Perfectionnement des bases aux Shin Dan sur
2 journées de 6 heures
18 heures

Cours Intensif résidentiel
36 heures

Révisions du cours résidentiel
18 heures

[313/306]

3ÈME ANNÉE

Ateliers avancés (études de cas et perfectionnement des outils des Shin Dan
6 journées de 6 heures
36 heures

La formule de Consolidation des acquis (306) est proposée aux stagiaires qui le souhaitent
18 heures

- Durée de l'enseignement obligatoire ..... **180 heures**
- Durée de l'enseignement facultatif (consolidation) ..... **18 heures**
- Temps nécessaire recommandé à l'étude autonome..... **100 heures**

Module 4 - Applications pratiques

Applications Pratiques et Professionnalisation en shiatsu

Mise ensemble de toutes les capacités accumulées pendant les années d'apprentissage, cette année de professionnalisation est particulièrement exigeante en terme de travail personnel pour pouvoir intégrer le stage résidentiel. Ce dernier séminaire rend compte des possibilités et des connaissances de chacun des étudiants, il prépare à un examen théorique et à un examen pratique afin d'obtenir la certification lokaï.

Dans le cursus complet de la formation professionnelle, le Module Applications pratiques et professionnalisation en shiatsu suit le programme suivant :

[304/324/314]

FIN DE LA 3ÈME ANNÉE

Introduction aux applications pratiques soit 24 heures sur 4 journées de 6 heures
24 heures

Professionnalisation en shiatsu : Cours intensif spécial résidentiel
48 heures

- Durée de l'enseignement obligatoire ..... **72 heures**
- Temps nécessaire recommandé à l'étude autonome et l'évaluation supervision pour professionnelle ..... **150 heures**

Dossier de première d'inscription

CONDITIONS D'ADMISSION

- Age minimum : 18 ans
- Avoir la capacité de travailler au sol

A PROPOS DES STAGIAIRES

Des dates de rencontres sont proposées par l'Association sur le site www.iokaishiatsuparis.fr
Vous pouvez aussi nous contacter par mail : paris@iokaï.fr

AVANT VOTRE ENGAGEMENT :

Un atelier pratique et un entretien de positionnement qui permettra aux futurs stagiaires et à l'équipe pédagogique de se rencontrer et de mettre en place le cursus de la formation.

A L'ISSUE DE LA PARTICIPATION À L'ATELIER PRATIQUE

- Pour mieux vous connaitre
- Calendrier lié à l'année de formation
- Fiche d'inscription à remplir et devis pour l'année de formation

POUR LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FORMATION LES DOCUMENTS SUIVANT SONT DEMANDÉS

- Lettre de motivation exposant votre projet professionnel
- Certificat médical de capacité physique à pratiquer le shiatsu
- Extrait du casier judiciaire N°3 datant de moins de 3 mois
- Être titulaire d'une assurance personnelle
- Conditions Générale de Vente à signer
- Règlement Intérieur à signer
- Protocole sanitaire COVID 2020 à signer

LES LIEUX DE FORMATION ET DE CONTACTS

• **DOJO ONKODO,** *98 bd des Batignolles – 75017 Paris – Métro Villiers*
paris@iokai.fr - 01 40 33 00 68
• **CENTRE DE LA FALAISE VERTE,** *278 Chemin de la Riaille - 07800 St Laurent du Pape*

ANNÉE 1 - Introduction

[101] Module 1 - Les Katas 13

Calendrier 14

Inscription 15

Module 1 - Les Katas

[101]

Les quatre katas ou mouvements de base du shiatsu
Première approche

PRÉREQUIS	- Être en bonne condition physique - Avoir eu un entretien avec le responsable de la formation
OBJECTIFS DE FORMATION	- Acquérir une aisance corporelle pour pratiquer au sol - Expliquer, comprendre et appliquer les 3 règles de base du shiatsu - Reproduire les séquences des quatre katas (position dorsale, ventrale, latérale et assise) - Ressentir et appliquer ce que signifie «pratiquer avec le Hara» - Expliquer les notions de base de la philosophie orientale et de la médecine orientale traditionnelle
CONTENU	- Assise : apprendre la concentration par la respiration - Do in : assouplissement des articulations, muscles et tendons (Qi Qong, Tai Chi, Stretching) étirements des méridiens Les quatre katas ou mouvements de base du shiatsu - Les trois principes de base du shiatsu. - Posture et respiration - Découverte de la pression correcte et des termes « étirements énergétiques » en relation avec son centre ou Hara - **Bases théoriques fondamentales :** *// Présentation et historique du shiatsu et du do-in* *// Notion du Ki, du yin/yang* *// Des 5 éléments et leur potentiel*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Observations par les formateurs de la progression dans l'acquisition des enchainements des 4 mouvements de base - Évaluation pratique d'une séquence d'un kata effectuée sur un formateur - l'évaluation donnera l'itinéraire de l'apprenant le long de sa formation
COMPÉTENCES	- Exécuter les enchaînements des quatre katas ou mouvements de bases avec une posture, une respiration et une pression correcte
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence à chaque cours - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le fichier central
FORMAT DE L'OFFRE	15 journées d'enseignements de 3 ou de 6 heures consécutives chacune : - 2 jours par mois en fin de semaine sur 10 mois non consécutifs - Hebdomadaire : sur 10 mois à raison d'une séquence par semaine de 3 heures - Intensif : sur 4 mois à raison de 3 ou 4 jours par mois
NOMBRE D'HEURES TOTAL	90 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS
IOKAÏ® SHIATSU PARIS

CALENDRIER 2022/2023

ANNÉE 1 INTRODUCTION AUX MOUVEMENTS DE BASES

DU 21 SEPTEMBRE 2022 AU 29 MAI 2023 OU DU 22 SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2022

MODULE 1 - 90h - 3 formules

À partir du ***21 SEPTEMBRE 2022***

HEBDOMADAIRE : 30 semaines de 3 heures par cours
Mercredi : 18h30-21h30

OU

24-25 SEPT. 2022
15-16 OCT. 2022
26-27 NOV. 2022
17-18 DÉC. 2022
28-29 JAN. 2023
18-19 MARS 2023
26-27-28-29 MAI 2023

MENSUEL : 15 journées de 6 heures
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h /
Lundi : 9h30-17h

OU

22-23-24-25 SEPT. 2022
13-14-15-16 OCT. 2022
24-25-26-27 NOV. 2022
16-17-18 DÉC. 2022

MENSUEL INTENSIF : 15 journées de 6 heures
Jeudi : 10h-18h / vendredi : 9h30-17h /
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

Évaluation pratique le
17 DÉCEMBRE 2022
DE 9H30 À 12H

DEVIS EN FINANCEMENT PERSONNEL

(si financement par OPCO ou Pôle Emploi, le coût pédagogique est augmentés de 25%)

Frais de dossier ..... 170€
Module 1 Introduction ..... 910€

TOTAL..... **1 080€**

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS
IOKAÏ® SHIATSU PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION
et devis année 2022/2023
Module 1 - Introduction

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
CP : .....
.....
Ville : .....
Date de naissance : .....
Lieu de naissance : .....
Téléphone : .....
Mail : .....
Profession : .....

❒ Financement pris en charge par organisme, lequel :

.....

Un devis a été adressé à votre organisme financeur.

❒ Financement personnel

TARIFS

- Consulter les **Conditions Générales de Vente**
- L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire : 20€
- Les **frais de dossier** annuel de 150 € sont dus par tous les stagiaires en formation, sauf cas particulier (remplacement d'un cours suivi dans une autre école Iokaï...)

DEVIS 2022-2023 - MODULE 1 - INTRODUCTION :

(Cochez les cases des sessions choisies et remplissez les cases « à régler »)

INTITULÉ/FORMULE		SESSIONS CHOISIES	À RÉGLER
Cotisation ISP	20€		20 €
Frais de dossier	150€		150 €
M1	910€	❒ M1 Hebdo mercredi ❒ M1 Mensuel ❒ M1 Intensif Paris	
	Total cours		

Il possible de suivre 2 cours en même temps (hebdomadaire + mensuel) – l'échéancier est basé sur un cours pris

MODALITES DE REGLEMENT :

❒ par chèques ou virements sur **2 échéances** ou **4 échéances** (mettre numéro + date d'échéance)	❒ en totalité	❒ Échelonné sur 2 ou 4 échéances ❒ à l'inscription : 170€ M1 : ❒ 1). oct. 455€ ❒ 2). Déc. 455€ ❒ à l'inscription : 170€ M1 : ❒ 1). oct. 227,5€ ❒ 2). Déc. 227,5€ ❒ 3). fév. 227,5€ ❒ 4). avril. 227,5€
❒ en espèces	❒ en totalité	

Pour confirmer votre inscription merci de bien vouloir nous renvoyer ce document signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 170 euros.

❒ J'ai lu et accepté Les Conditions Générales de Vente

Paris le ..... Signature du Responsable de FPSM Signature du stagiaire

ANNÉE 1 - Formation

[101] Module 1 - Les Katas 17

[102] Module 2 - Méridiens 18

[112] Module 2 - Méridiens 19

[103] Module 3 - Shin Dan 20

[113] Module 3 - Shin Dan 21

[123] Module 3 - Shin Dan 22

Calendrier 23

Inscription 24

Module 1 - Les Katas

[101]

Les quatre katas ou mouvements de base du shiatsu
Première approche

PRÉREQUIS	- Être en bonne condition physique - Avoir eu un entretien avec le responsable de la formation
OBJECTIFS DE FORMATION	- Acquérir une aisance corporelle pour pratiquer au sol - Expliquer, comprendre et appliquer les 3 règles de base du shiatsu - Reproduire les séquences des quatre katas (position dorsale, ventrale, latérale et assise) - Ressentir et appliquer ce que signifie «pratiquer avec le Hara» - Expliquer les notions de base de la philosophie orientale et de la médecine orientale traditionnelle
CONTENU	- Assise : apprendre la concentration par la respiration - Do in : assouplissement des articulations, muscles et tendons (Qi Qong, Tai Chi, Stretching) étirements des méridiens Les quatre katas ou mouvements de base du shiatsu - Les trois principes de base du shiatsu. - Posture et respiration - Découverte de la pression correcte et des termes « étirements énergétiques » en relation avec son centre ou Hara - **Bases théoriques fondamentales :** *// Présentation et historique du shiatsu et du do-in* *// Notion du Ki, du yin/yang* *// Des 5 éléments et leur potentiel*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Observations par les formateurs de la progression dans l'acquisition des enchainements des 4 mouvements de base - Évaluation pratique d'une séquence d'un kata effectuée sur un formateur - l'évaluation donnera l'itinéraire de l'apprenant le long de sa formation
COMPÉTENCES	- Exécuter les enchaînements des quatre katas ou mouvements de bases avec une posture, une respiration et une pression correcte
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence à chaque cours - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le fichier central
FORMAT DE L'OFFRE	15 journées d'enseignements de 3 ou de 6 heures consécutives chacune : - 2 jours par mois en fin de semaine sur 10 mois non consécutifs - Hebdomadaire : sur 10 mois à raison d'une séquence par semaine de 3 heures - Intensif : sur 4 mois à raison de 3 ou 4 jours par mois
NOMBRE D'HEURES TOTAL	90 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 2 – Méridiens

[102]

Les quatorze méridiens du shiatsu
Première approche

PRÉREQUIS	- Avoir validé le module 101 - Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte
OBJECTIFS DE LA FORMATION	- Localiser les trajets des 14 méridiens principaux du Iokaï, à l'aide de repères anatomiques - Aborder le traitement des méridiens - Commencer à percevoir la présence et qualité du Ki dans chaque méridien - Différencier Kyo, Jitsu, stagnation du Ki - Décrire les fonctions des méridiens et des organes et leur relation aux 5 éléments et au Yin/Yang - Expliquer les notions du Ki/Ketsu
CONTENU	- Assise, Do in, Qi Qong spécifiques - Trajets des 14 méridiens selon la carte IOKAÏ®, perception et qualité du Ki au toucher - Dissocier les fonctions de la main active et de la main d'écoute - Réaliser les étirements énergétiques de chaque méridien - Apprentissage des perceptions kyo/jitsu et des stagnations du Ki - **Contenu théorique :** *// Études des charges et des fonctions organiques et énergétiques* *// Approfondissement de l'étude des 5 mouvements ou éléments* *// Études du Yin et du yang et les grands fondamentaux de l'Ancienne Approche Orientale* *// Études du Ki et du Ketsu*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Évaluation des positions qui permettent un toucher du Ki de manière correcte - Evaluation théorique à la fin de la période de formation
COMPÉTENCE	Identifier les 14 méridiens par le toucher
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	14 journées d'enseignements de 6 heures chacune : 2 ou 4 jours consécutifs par mois du jeudi au dimanche de janvier à avril
NOMBRE D'HEURES TOTAL	84 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 2 - Méridiens

Cours intensif résidentiel : approfondissement des trajets des méridiens et mobilisations adaptées
Approfondissement

PRÉREQUIS	- Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher
OBJECTIFS DE FORMATION	- Repérer les trajets des méridiens - Approfondir la compréhension du concept oriental de « Méridiens » - Percevoir le Ki et sa circulation - Mobiliser une articulation en lien avec les lieux de passage des méridiens - Décrire certains points-clés (tsubos) et leurs propriétés
CONTENU	- Assise et Do in - Approfondissement de l'étude pratique et théorique des 14 méridiens - Applications pratiques destinées à comprendre les articulation et les mouvements énergétiques des méridiens - **Contenu théorique :** *// Étude des textes anciens sur les fonctions des méridiens (SuWen, ling shu)* *// Localisation et utilisation de certains tsubos*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Évaluation du toucher des méridiens effectuée sur un formateur - Évaluation théorique écrite à la fin de la période de formation
COMPÉTENCES	Identifier et traiter les 14 méridiens et savoir appliquer les mobilisations afférentes - théorie
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	Stage résidentiel de quatre jours et demi consécutifs
NOMBRE D'HEURES TOTAL	30 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 3 - Shin Dan

[103]

Introduction à l'étude des outils d'observation du KI et des déséquilibres énergétiques
Première approche

PRÉREQUIS	- Avoir validé les modules 102 et 112 - Exécuter les mouvements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher, appliquer un traitement et savoir exécuter les mobilisations afférentes
OBJECTIFS DE FORMATION	- Intégrer les premières notions destinées à établir un bilan énergétique - Utiliser le toucher spécifique à l'examen superficiel du Hara et du dos - Expliquer les relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Faire preuve de calme intérieur et d'une approche sans jugement
CONTENU	- Assise et concentration active – Do in - Toucher superficiel du dos et Hara (zones de lecture du Iokaï) - Mobilisations - **Contenu Théorique :** *// Analyse de la typologie corporelle et du visage* *// Introduire les 4 aspects de l'observation du Ki* *// Introduire les 8 Ramifications soit les 8 différents états du KI*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Supervision des élèves par les formateurs - l'évaluation permet de diriger le stagiaire vers une pratique individualisée. - Vérification de la théorie lors d'une évaluation écrite
COMPÉTENCES	Intégrer les premières notions destinées à établir un bilan énergétique
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	3 journées de 6 heures en fin de semaine
NOMBRE D'HEURES TOTAL	18 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 3 - Shin Dan

[113]

Cours Intensif Résidentiel Etude des déséquilibres énergétiques et des outils d'observation du KI

Approfondissement des bases

PRÉREQUIS	- Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher, leur utilisation et la connaissance des mobilisations afférentes - Avoir suivi l'Introduction aux outils d'observation du Ki
OBJECTIFS DE FORMATION	- Établir un bilan énergétique en vue de la pratique sur un receveur - Aborder le toucher spécifique à la pratique superficielle et profonde du Hara et du dos - Expliquer les relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Faire preuve de calme intérieur et d'une approche sans jugement - Expliquer ce qu'est la dynamique du « Ki-Ketsu » et son rôle dans le maintien de la santé - Pratiquer des mobilisations articulaires en fonction des méridiens, en vue ou suite à un bilan énergétique - Présenter différents concepts élaborés par l'Ancienne Approche Orientale - Expliquer et mettre en application les 4 Shin et les 8 ramifications
CONTENU	- Assise longue avec concentration active, Do in spécifique - Préparation au toucher spécifique superficiel et profond du Hara et du dos - Travail d'écoute spécifique et développement du toucher des zones du hara et du dos - **Contenu Théorique :** *// Théorie et perception de la circulation « Ki-Ketsu » et Mobilisations* *// Comprendre comment appliquer les 4 Shin et les 8 Ramifications* *// Mettre en applications les types morphologiques associés aux 5 Éléments*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Supervision des élèves par les formateurs - Vérification des protocoles du module Shin Dan
COMPÉTENCES	Effectuer une lecture des déséquilibres théorique et pratique sur la base des notions suivantes : Hara, dos, Ki-Ketsu, mobilisations, 4 Shin et 8 Ko
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	Cours intensif résidentiel de 5 jours et demi consécutifs
NOMBRE D'HEURES TOTAL	36 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 3 - Shin Dan

[123]

Introduction à l'étude des outils d'observation du KI et des déséquilibres énergétiques

Approfondissement et révisions du cours intensif résidentiel

PRÉREQUIS	- Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher, appliquer un traitement et savoir exécuter les mobilisations afférentes - Avoir étudié les connaissances de base des outils de lecture du Ki
OBJECTIFS DE FORMATION	- Intégrer les premières notions destinées à établir un bilan énergétique permettant d'ajuster le shiatsu aux besoins spécifiques de chaque receveur - Utiliser le toucher spécifique à l'examen superficiel du Hara et du dos - Expliquer les relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Faire preuve de calme intérieur et d'une approche sans jugement - Approfondir la dynamique du « Ki-Ketsu » et son rôle dans le maintien de la santé - Pratiquer des mobilisations articulaires en fonction des méridiens, en vue ou suite à un bilan énergétique - Décrire les types morphologiques associés notamment aux 5 Éléments - Expliquer les 4 aspects d'observation du Ki - Expliquer les 8 Ramifications soit les 8 différents états du Ki
CONTENU	- Assise et exercices de concentration active - Travail approfondi de l'écoute énergétique - Accentuer la compréhension de la lecture des zones du Hara et du dos - Mobilisations articulaires énergétiques - **Contenu Théorique :** *// Étude des 4 shin et des 8 ramifications (Shi Shin Hatchi Ko)* *// Analyse de la typologie corporelle et du visage et la compréhension théorique et pratique*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Supervision des élèves par les formateurs *(voir fiche « supervisions »)* - l'évaluation permet de diriger le stagiaire vers une pratique individualisée - Vérification de la théorie
COMPÉTENCES	Intégrer les premières notions destinées à établir un bilan énergétique et ainsi pratiquer une action spécifique à chaque receveur
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	3 journées de 6 heures en fin de semaine
NOMBRE D'HEURES TOTAL	18 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS
IOKAÏ® SHIATSU PARIS

CALENDRIER 2022/2023

ANNÉE 1 DE LA FORMATION

DU 22 SEPTEMBRE 2022 AU 12 NOVEMBRE 2023

22-23-24-25 SEPT. 2022
13-14-15-16 OCT. 2022
24-25-26-27 NOV. 2022
16-17-18 DÉC. 2022

MODULE 1 - INTRODUCTION - 90h
MENSUEL INTENSIF : 15 journées de 6 heures
Jeudi : 10h-18h / vendredi : 9h30-17h /
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

Évaluation pratique le ***17 DÉCEMBRE 2022*** de 9h30 à 12h

13-14-15 JANVIER 2023
3-4-5 FÉVRIER 2023
3-4-5 MARS 2023
31 MARS - 1-2 AVRIL 2023
15-16 AVRIL 2023

MODULE 2 - INTRODUCTION- 84h
MENSUEL « INTENSIF » : 14 journées de 6 heures
Jeudi : 10h-18h / Vendredi 9h30-17h /
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

Évaluation théorique : ***15 AVRIL 2023*** de 10h-11h30

DU 9 AU 14 MAI 2023

MODULE 2 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF
Introduction - 30h
Du mardi soir au dimanche 13h
(le tarif hébergement de 325€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

9-10-11 JUIN 2023

MODULE 3 - INTRODUCTION - 18h
Vendredi : 10h-18h / Samedi : 9h30-17h /
Dimanche : 9h-16h

DU 9 AU 15 OCTOBRE 2023

MODULE 3 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 36h
5 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 390€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

10-11-12 NOVEMBRE 2023

MODULE 3 - RÉVISION RÉSIDENTIEL - 18h
Vendredi : 10h-18h / Samedi : 9h30-17h /
Dimanche : 9h-16h

DEVIS EN FINANCEMENT PERSONNEL

(si financement par OPCO ou Pôle Emploi, le coût pédagogique est augmentés de 25%)

Frais de dossier ..... 170€
Module 1..... 910€
Module 2 Mensuel ..... 850€
Module 3 x2..... 380€
Module 2 Cours Intensif Résidentiel..... 380€
Module 3 Cours Intensif Résidentiel..... 400€

TOTAL..... **3 090€**

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

Formation Professionnelle Année 1

CONTRAT N° : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP : .....

..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Profession : ..... Statut : .....

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

(Cochez les cases correspondant à votre situation)

❒ **Avez-vous déjà effectué un Module 1 - introduction ? Année :**

❒ **Financement pris en charge par organisme, lequel :** .....

Un devis a été adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement en attente de prise en charge, par quel organisme :** .....

Un devis a été adressé ou va être adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement personnel**

TARIFS

- Consulter les **Conditions Générales de Vente**
- L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire : 20 €
- Les frais de dossier annuel de 150 € sont dus par tous les stagiaires en formation, sauf cas particulier (remplacement d'un cours suivi dans une autre école lokaï...)
- **Cours intensifs résidentiels** (avec Sasaki Sensei) : pré-inscription et règlement obligatoire en début d'année.

DEVIS 2022-2023 - ANNÉE 1 :

(Cochez les cases des sessions choisies et remplissez les cases « à régler »)

INTITULÉ/FORMULE		SESSIONS CHOISIES	À RÉGLER
Cotisation ISP	20€		20€
Frais de dossier	150€		150€
M1	910€	❒ Intensif	
M2 M2	850€ 850€	❒ Mensuel ❒ Intensif	
M3	190€ 190€	❒ 9/10/11 juin 2023 ❒ 10/11/12 novembre 2023	
	Total cours		

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

Formation Professionnelle Année 1

COURS INTENSIFS RESIDENTIELS **Pré-inscription et règlement obligatoire**

M2	380€	❒ du 09 au 14 mai 2023	
M3	400€	❒ du 09 au 15 octobre 2023	
Total cours résidentiels			
TOTAL à régler			

MODALITES DE REGLEMENT :

(cochez les cases des options choisies et indiquez les montants de chaque encaissement)
Ajustement à faire selon les paiements déjà faits en 2021-2022

❒ par chèques ou virements en 7 échéances (mettre numéro + date d'échéance)	❒ en totalité	❒ échelonné : ❒ A l'inscription : 220€ M1 ❒ 1) sept 22 : 455€ ❒ 2) nov. 22 : 455€ M2 ❒ 3) janv. 23 : 425€ ❒ 4) mars : 425€ ❒ 5) M2 Résidentiel 23 : avril : 380€ M3 ❒ 6) mai : 380€ ❒ 7) M3 Résidentiel 23 : juillet 22 : 400€
❒ en espèces	❒ en totalité	Au-delà de 1 000€ prévoir un échéancier

Certains tarifs sont susceptibles d'évoluer notamment pour les Cours Résidentiel en 2023

Pour confirmer votre inscription merci de bien vouloir nous renvoyer ce document signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 170 euros.

❒ J'ai lu et accepté Les Conditions Générales de Vente

Paris le ..... Signature du Responsable de FPSM Signature du stagiaire

ANNÉE 2 - Formation

[201] Module 1 - Les Katas 27

[202] Module 2 - Méridiens 28

[212] Module 2 - Méridiens 29

[222] Module 2 - Méridiens 30

[203] Module 3 - Shin Dan 31

[213] Module 3 - Shin Dan 32

[223] Module 3 - Shin Dan 33

Calendrier 34

Inscription 36

Module 1 - Les Katas

[201]

Les quatre katas ou mouvements de base du shiatsu
Approfondissement

PRÉREQUIS	- Être en bonne condition physique - Avoir pratiqué le Module 1 soit 90 heures et reçu une validation des acquis favorable
OBJECTIFS DE FORMATION	- Améliorer l'aisance corporelle pour pratiquer au sol - Appliquer les 3 règles de base du shiatsu - Reproduire les séquences des quatre katas avec la compréhension de « la disponibilité corporelle » qui permet l'action coordonnée - Appliquer ce que signifie «Pratiquer avec son Centre ou Hara» - Connaître les notions de base de la philosophie orientale et de la médecine orientale traditionnelle
CONTENU	- Assise : mettre à profit la concentration par la respiration - Do in : assouplissement des articulations, muscles et tendons (Qi Qong, Tai Chi, Stretching) étirements des méridiens - Les quatre katas ou mouvements de base du shiatsu - Approfondir les trois principes de base du shiatsu et la pression correcte par la pratique des mouvements de base, compréhension du toucher d'une zone articulaire - Comprendre et appliquer le terme « appliquer la bonne direction de pression » - Posture et respiration - Concentration et mouvements en relation avec le centre ou Hara - **Contenu théorique :** *// Révision des notions du Ki, du yin/yang* *// Révision des 5 mouvements ou éléments et leur potentiel* *// À cela s'ajoute la théorie liée aux méridiens*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Évaluation pratique d'une séquence de kata effectuée sur un formateur - Vérification des protocoles des 4 mouvements de base
COMPÉTENCES	- Exécuter les enchaînements des quatre katas sous la forme d'un mouvement énergétique - dans la fluidité en gardant une posture, une respiration et une pression correcte
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence à chaque cours - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le fichier central
FORMAT DE L'OFFRE	15 journées d'enseignements de 3 ou de 6 heures consécutives chacune : - 2 jours par mois en fin de semaine sur 10 mois non consécutifs - Hebdomadaire : sur 10 mois à raison d'une séquence par semaine de 3 heures
NOMBRE D'HEURES TOTAL	90 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 2 - Méridiens

[202]

Les quatorze méridiens du shiatsu

Perfectionnement pratique et théorique approche « Méridiens »

PRÉREQUIS	- Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Localiser les trajets des 14 méridiens principaux du lokaï, à l'aide de repères anatomiques - Approche des mobilisations énergétiques articulaires
OBJECTIFS DE LA FORMATION	- Aborder le traitement des méridiens - Comprendre les différentes qualités du Ki de chaque méridien - Différencier Kyo, Jitsu, stagnation du Ki - connaitre les fonctions des méridiens et des organes et leur relation aux 5 éléments et au Yin / Yang - comprendre les notions du Ki / Ketsu selon les fonctions de chacun des systèmes organiques et énergétiques de vie
CONTENU	- Assise, Do in, Qi Qong spécifiques - Trajets des 14 méridiens selon la carte IOKAÏ, perception et qualité du Ki au toucher - Approfondir les qualités de la main active et de la main d'écoute dans les différentes pratiques des méridiens et des mobilisations - Réaliser les étirements énergétiques de chaque méridien - Approfondissement des perceptions du « kyo / jitsu » et des stagnations du Ki - **Contenu Théorique :** *// Connaitre les rôles et fonctions de chacun des méridiens et les liens entre les systèmes organiques et énergétiques de vie* *// Approfondissement de l'étude des fondamentaux de l'Ancienne Approche Orientale :* *• Étude approfondie du « Yin-Yang » et du « Ki/ Ketsu » et utilisation de certains tsubos* *• Approche de la théorie du Bilan énergétique dans le Module 3*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Évaluation du toucher des méridiens effectuée sur un formateur - Évaluation théorique à la fin de période de formation
COMPÉTENCE	Identifier et savoir pratiquer un shiatsu les 14 méridiens par le toucher et connaitre la théorie associée.
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	- 14 journées d'enseignements de 6 heures chacune : - 2 jours consécutifs par mois en fin de semaine sur 8 mois
NOMBRE D'HEURES TOTAL	84 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 2 - Méridiens

[212]

Cours intensif résidentiel : approfondissement des trajets des méridiens et mobilisations adaptées
Approfondissement par des applications pratiques

PRÉREQUIS	- Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher - Avoir suivi le cours 202
OBJECTIFS DE FORMATION	- Repérer les trajets des méridiens - Approfondir la compréhension du concept oriental de « Méridiens » - Percevoir le Ki et sa circulation - Repérer les perturbations du Ki et adapter le traitement en fonctions de celles-ci - Mobiliser une articulation en lien avec les lieux de passage des méridiens - Décrire certains points-clés (tsubos) et leurs propriétés
CONTENU	- Assise et Do in – exercices physiques et énergétiques - Approfondissement de l'étude des méridiens - Approches pratiques élaborées selon les méridiens et articulations et le bilan énergétique (bilan énergétique et méridiens) - **Contenu Théorique :** *// Étude des textes anciens sur les fonctions des méridiens ; tsubos (propriétés de certains points clés)* *// Questions/réponses* *// Localisation et utilisation de certains tsubos* *// Approche de la théorie du Bilan énergétique dans le Module 3*
CONTRÔLE DES ACQUIS	Évaluation du toucher des méridiens effectuée sur un formateur et en supervision de préparation aux examens pour les stagiaires du Module Shin Dan et Professionnalisation
COMPÉTENCES	Identifier et traiter les 14 méridiens et savoir exécuter les mobilisations afférentes
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	Stage résidentiel de quatre jours et demi consécutifs
NOMBRE D'HEURES TOTAL	30 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 2 - Méridiens

[222]

Atelier de pratique des trajets des méridiens
Soutien à l'étude des trajets des méridiens

PRÉREQUIS	- Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier par le toucher les 14 méridiens
OBJECTIFS DE FORMATION	- Exploiter sa connaissance des méridiens et s'appuyer sur la théorie des fonctions correspondantes - Utiliser un éventail élargi des approches possibles de chacun des méridiens - Effectuer les mobilisations articulaires avec fluidité et efficacité
CONTENU	- Assouplissement des articulations, muscles et tendons par Do in en relation avec le méridien étudié - Approfondissement des 14 méridiens, trajets, tsubos spécifiques
COMPÉTENCES	- Identifier et traiter les 14 méridiens et savoir exécuter les mobilisations afférentes
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Évaluation à l'issue des cours de module Méridiens ou en supervision.
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	6 journées de 6 heures
NOMBRE D'HEURES TOTAL	36 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 3 - Shin Dan

[203]

Étude des outils d'observation du KI et des déséquilibres énergétiques

Approfondissement des bases du bilan énergétique

PRÉREQUIS	- Avoir validé une année de Module 3 – Shin Dan - Exécuter les mouvements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher, appliquer un traitement et savoir exécuter les mobilisations afférentes
OBJECTIFS DE FORMATION	- Intégrer par l'écriture de cas les premières notions destinées à établir un bilan énergétique ainsi que les notions suivantes : - le toucher spécifique à l'examen superficiel du Hara et du dos - Expliquer les relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Comprendre la dynamique du « Ki-Ketsu » et son rôle dans le maintien de la santé - Décrire les types morphologiques associés notamment aux 5 Éléments - appliquer les 4 aspects de l'observation du Ki - appliquer les 8 Ramifications soit les 8 différents états du KI
CONTENU	- Assise et Do in - Travail d'écoute : faire preuve de calme intérieur et d'une approche sans jugement - Toucher superficiel du dos et Hara (zones de lecture du Iokaï) - Mobilisations articulaires par l'écoute appliquées au receveur - **Contenu Théorique :** *// Approfondissement des 4 Shin et des 8 Ramifications appliqués au receveur* *// Analyse de la typologie corporelle et du visage*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Supervision des élèves par les formateurs - l'évaluation permet de diriger le stagiaire vers une pratique individualisée - Vérification de la théorie lors d'une évaluation écrite
COMPÉTENCES	- Savoir utiliser les notions destinées à établir un bilan énergétique. - Accueillir son receveur
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	3 journées de 6 heures en fin de semaine
NOMBRE D'HEURES TOTAL	18 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 3 - Shin Dan

[213]

Cours Intensif Résidentiel - Etude des déséquilibres énergétiques et des outils d'observation du KI

Approfondissement des connaissances et applications pratiques

PRÉREQUIS	- Avoir suivi l'Introduction et l'approche pratique des outils d'observation du Ki - Exécuter les mouvements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher, leur utilisation et la connaissance des mobilisations afférentes
OBJECTIFS DE FORMATION	- Établir un bilan énergétique qui permette d'ajuster sa pratique aux besoins spécifiques de chaque receveur - Approfondir le sens des relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Pratiquer des mobilisations articulaires en fonction des méridiens, en vue ou suite à un bilan énergétique - Mise en pratique des types morphologiques associés aux traités fondamentaux de l'Ancienne Approche Orientale - Approfondir l'application des 4 Shin - Approfondir les connaissances des différents états du Ki - Présenter différents concepts élaborés par l'Ancienne Approche Orientale - Faire preuve de calme intérieur et d'une approche sans jugement
CONTENU	- Assise longue avec concentration active, Do in spécifique - Théorie et perception de la circulation « Ki-Ketsu » et Mobilisations - Utiliser le toucher spécifique à la pratique superficielle et profonde du Hara et du dos - Travail d'écoute énergétique - Pratique des mobilisations articulaires spécifiques - **Contenu Théoriques – grille de lecture orientale** *// Étude des 4 Shin et des 8 Ramifications ou les différents états du Ki* *// Analyse de la typologie corporelle et du visage*
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Supervision des élèves par les formateurs de manière individuelle - Vérification des protocoles du module Shin Dan - Evaluation théorique en fin de période de formation
COMPÉTENCES	Recevoir un receveur en relation avec les connaissances du Bo Shin. Effectuer une lecture des déséquilibres - théorique et pratique - sur la base des notions suivantes : lecture du Hara, et du dos, compréhension du « Ki-Ketsu » dans les 4 Shin et les 8 Ko, mobilisations énergétiques
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	Cours intensif résidentiel de 5 jours et demi consécutifs
NOMBRE D'HEURES TOTAL	36 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 3 - Shin Dan

[223]

Approfondissement des outils d'observation du KI et des déséquilibres énergétiques

Perfectionnement et révisions du cours intensif résidentiel [213]

PRÉREQUIS	- Avoir validé les connaissances de base des outils de lecture du Ki - Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher, appliquer un traitement et savoir exécuter les mobilisations afférentes
OBJECTIFS DE FORMATION	- Intégrer les premières notions destinées à établir un bilan énergétique permettant d'ajuster le shiatsu aux besoins spécifiques de chaque receveur - Utiliser le toucher spécifique à l'examen superficiel du Hara et du dos - Expliquer les relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Faire preuve de calme intérieur et d'une approche sans jugement - Approfondir la dynamique du « Ki-Ketsu » et son rôle dans le maintien de la santé - Pratiquer des mobilisations articulaires en fonction des méridiens, en vue ou suite à un bilan énergétique - Étude des 4 shin et des 8 ramifications (Shi Shin Hatchi Ko)
CONTENU	- Assise et exercice de concentration active - Travail approfondi de l'écoute énergétique - Appliquer les connaissances de la physiologie énergétique - Accentuer la compréhension de la lecture des zones du Hara et du dos - Mobilisations énergétiques - **Compétences Théoriques** *// Écriture de cas* *// Décrire les types morphologiques associés notamment aux 5 Éléments* *// Appliquer les 4 aspects d'observation du Ki* *// Appliquer les 8 Ramifications soit les 8 différents états du Ki*
CONTRÔLE DES ACQUIS	Supervision des élèves par les formateurs (voir fiche « supervisions ») - l'évaluation permet de diriger le stagiaire vers une pratique individualisée Vérification de la théorie
COMPÉTENCES	Intégrer par l'écriture de cas, les notions destinées à établir un bilan énergétique et ainsi pratiquer une action spécifique à chaque receveur
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	3 journées de 6 heures en fin de semaine
NOMBRE D'HEURES TOTAL	18 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU
SHIATSU DES MÉRIDIENS
IOKAÏ® SHIATSU PARIS

CALENDRIER 2022/2023

ANNÉE 2 DE LA FORMATION
DU 24 SEPTEMBRE 2022 AU DÉBUT DÉCEMBRE 2023

Finalisation ANNÉE 1 de la formation

DU 17 AU 23 OCTOBRE 2022

MODULE 3 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 36h
5 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 390€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

10-11-12 DÉCEMBRE 2022

MODULE 3 - RÉVISION RÉSIDENTIEL - 18h
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h
Lundi : 9h-16h

(Ces cours sont intégrés dans le devis de l'année 1)

ANNÉE 2 de la formation

24-25 SEPT. 2022
15-16 OCT. 2022
26-27 NOV. 2022
17-18 DÉC. 2022
28-29 JAN. 2023
18-19 MARS 2023
26-27-28-29 MAI 2023

MODULE 1 - PERFECTIONNEMENT - 90h
MENSUEL : 15 journées de 6 heures
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h /
Lundi : 9h30-17h

8-9 OCTOBRE 2022
19-20 NOVEMBRE 2022
7-8 JANVIER 2023
4-5 FÉVRIER 2023
4-5 MARS 2023
1-2 AVRIL 2023
15-16 AVRIL 2023

MODULE 2 - PERFECTIONNEMENT - 84H
MENSUEL : 14 journées de 6 heures
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

18 NOVEMBRE 2022
9 DÉCEMBRE 2022
27 JANVIER 2023
17 FÉVRIER 2023
17 MARS 2023
14 AVRIL 2023

MODULE 2 - ATELIER TRAJETS DES MÉRIDIENS - 36h
6 vendredi de 9h30 à 17h

DU 9 AU 14 MAI 2023

MODULE 2 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF
Introduction - 30h
Du mardi soir au dimanche 13h
(le tarif hébergement de 325€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

CALENDRIER **2022/2023**

ANNÉE 2 de la formation suite

9-10-11 JUIN 2023
ET
10-11-12 NOV. 2023

MODULE 3 - PERFECTIONNEMENT - 36h
2x3 jours en fin de semaine
Vendredi : 10h-18h / Samedi : 9h30-17h /
Dimanche : 9h-16h

DU 9 AU 15 OCT. 2023

MODULE 3 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 36h
5 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 390€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

DEVIS EN FINANCEMENT PERSONNEL

(si financement par OPCO ou Pôle Emploi,
le coût pédagogique est augmentés de 25%)

Frais de dossier ..... 170€
Module 1 Mensuel ..... 910€
Module 2 Mensuel ..... 850€
Module 2 Atelier trajets ..... 370€
Module 3 x2 ..... 380€
Module 2 Cours Intensif Résidentiel ..... 380€
Module 3 Cours Intensif Résidentiel ..... 400€

TOTAL ..... **3 090€**

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

Formation Professionnelle Année 2

CONTRAT N° : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP : .....

..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Profession : ..... Statut : .....

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

Module 1 introduction effectué + M2 introduction effectué : inscription en Année 2 - certification prévue en 2024

(Cochez les cases correspondant à votre situation)

❒ **Année du module 1 – Introduction :** ❒ **Année du Module 2 – introduction :**

❒ **Financement pris en charge par organisme, lequel :** .....

Un devis a été adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement en attente de prise en charge, par quel organisme :** .....

Un devis a été adressé ou va être adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement personnel**

TARIFS

- Consulter les **Conditions Générales de Vente**
- L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire : 20 €
- Les frais de dossier annuel de 150 € sont dus par tous les stagiaires en formation, sauf cas particulier (remplacement d'un cours suivi dans une autre école Iokaï...)
- **Cours intensifs résidentiels** (avec Sasaki Sensei) : pré-inscription et règlement obligatoire en début d'année.

DEVIS 2021-2022 - ANNÉE 2 :

(Cochez les cases des sessions choisies et remplissez les cases « à régler »)

INTITULÉ/FORMULE		SESSIONS CHOISIES	À RÉGLER
Cotisation ISP	20€		20 €
Frais de dossier	150€		150 €
M1	910€	❒ Hebdo Mercredi ❒ Mensuel	
M2	850€	❒ Mensuel	
M3	190€ 190€ 190€	❒ 10/11/12 décembre 2022 ❒ 9/10/11 juin 2023 ❒ 10/11/12 novembre 2023	
Atelier M2 (Trajets)	370€		
	Total cours		

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

Formation Professionnelle Année 2

COURS INTENSIFS RESIDENTIELS *(1 cours au choix/an)* **Pré-inscription et règlement obligatoire**

M2	380€	❒ du 09 au 14 mai 2023	
M3	400€	❒ du 09 au 15 octobre 2023	
TOTAL Cours résidentiel			
TOTAL global			

MODALITES DE REGLEMENT :

(cochez les cases des options choisies et indiquez les montants de chaque encaissement)
Ajustement à faire selon les paiements déjà faits en 2021-2022

❒ par chèques ou virements en 7 échéances (mettre numéro + date d'échéance)	❒ en totalité	❒ échelonné : ❒ A l'inscription : 170€ M1 ❒ 1) sept : 455€ ❒ 2) nov. : 455€ M2 ❒ 3) janv. : 425€ ❒ 4) fev. : 425€ ❒ 5) mars : 380€ M3 ❒ 6) juin : 380 € M3 Résidentiel 22 ❒ 7) juillet : 400€
❒ en espèces	❒ en totalité	Au-delà de 1 000€ prévoir un échéancier

Certains tarifs sont susceptibles d'évoluer notamment pour les Cours Résidentiel en 2023
Pour confirmer votre inscription merci de bien vouloir nous renvoyer ce document signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 170 euros.

❒ J'ai lu et accepté Les Conditions Générales de Vente

Paris le ..... Signature du Responsable de FPSM Signature du stagiaire

ANNÉE 3 - Formation

[313] Module 3 - Shin Dan 39

[304] Module 4 - Applications pratiques 40

[324] Module 4 - Applications pratiques 40

[314] Module 4 - Applications pratiques 41

Calendrier avec consolidation 42

Inscription avec consolidation 45

Calendrier sans consolidation 47

Inscription sans consolidation 49

Module 3 - Shin Dan

[313]

Atelier de perfectionnement des outils liés au bilan énergétique
Approfondissement et écriture de suivi de cas

PRÉREQUIS	- Avoir validé le Module 3 et avoir intégré les notions de Bilan énergétique oriental - Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte - Identifier les 14 méridiens par le toucher - Les traiter et savoir exécuter les mobilisations afférentes
OBJECTIFS DE FORMATION	Approfondir les objectifs des études des déséquilibres organiques et énergétiques : - Établir un bilan énergétique qui permette d'ajuster le traitement aux besoins spécifiques de chaque receveur. - Utiliser le toucher spécifique à l'examen superficiel et profond du hara et du dos - Expliquer les relations entre les fonctions organiques et les différentes zones du Hara et du dos - Comprendre et avoir l'expérience de la dynamique du Ki-Ketsu et son rôle dans le maintien de la santé. - Pratiquer des mobilisations articulaires en fonction des méridiens, en vue ou suite à un bilan énergétique - Décrire les types morphologiques associés aux 5 Éléments - Présenter les 4 Shin et expliquer les 8 Ramifications - Présenter différents concepts élaborés par l'Ancienne Approche Orientale - Connaître en détail les différentes approches du Shin Dan, sur un plan théorique et pratique - Observer et pratiquer sur un grand nombre de personnes différentes lors d'un même atelier - Faire preuve d'une approche sans jugement
CONTENU	- Assise et concentration active, Do in - Théorie et perception de la circulation « Ki-Ketsu » - Étude des 4 Shin : Shi Shin Hatchi Ko - Analyse de la typologie corporelle et du visage - Toucher superficiel et profond dos et Hara (zones de l'école Iokaï) - Mobilisations - Travail d'écoute - Étude et écriture de cas
CONTRÔLE DES ACQUIS	Supervision des élèves par les formateurs
COMPÉTENCES	- Effectuer une lecture des déséquilibres organiques et énergétiques de façon théorique et pratique sur la base des notions suivantes : Hara, dos, Ki-Ketsu, mobilisations, 4 Shin et 8 Ko. - Présentation individuelle d'étude de cas avec corrections
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	6 journées de 6 heures
NOMBRE D'HEURES TOTAL	36 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Module 4 - Applications pratiques [304/324]

Mise en place théorique et pratique et préparation aux évaluations de professionnalisation

PRÉREQUIS	Modules Katas, Méridiens et Shin Dan accomplis et validés
OBJECTIFS DE FORMATION	- Effectuer un shiatsu complet sur un receveur en faire un rapport circonstancié - Mettre en œuvre tous les éléments permettant d'établir un bilan énergétique au sens de la médecine orientale traditionnelle - Établir un rapport sur le shiatsu effectué et en communiquer le contenu de manière efficace et concise - Traduire et intégrer ses propres connaissances et acquis théoriques dans la pratique - S'appuyer sur les textes anciens pour présenter les enseignements de la médecine orientale traditionnelle.
CONTENU	- Assise, Do in - Approche d'un bilan énergétique, mobilisations articulaires liées aux méridiens - Étude de textes spécifiques du Su Wen et du Ling Shu - Les points Yu et les points Bo – théorie et pratique
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Contrôle sous forme question/réponse de la compréhension des connaissances théoriques enseignées - Vérification d'applications pratiques
COMPÉTENCES	- Effectuer un traitement découlant de l'anamnèse en utilisant tous les éléments de l'étude des déséquilibres organiques et énergétiques
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central)
FORMAT DE L'OFFRE	4 journées de 6 heures en 2 séquences non consécutives
NOMBRE D'HEURES TOTAL	24 heures
EFFECTIF	10 stagiaires par enseignant

Module 4 - Applications pratiques

[314]

Cours intensif résidentiel

Mise en application théorique et études de cas

PRÉREQUIS	- Modules Katas, Méridiens et Shin Dan accomplis et validés
OBJECTIFS DE FORMATION	- Effectuer un shiatsu complet sur un receveur en faire un rapport circonstancié - Mettre en œuvre tous les éléments permettant d'établir un bilan énergétique au sens de la médecine orientale traditionnelle – analyse de cas - Établir un projet de shiatsu et être en mesure de l'expliquer et de le justifier - Effectuer un traitement en plusieurs séances - Établir un rapport sur le shiatsu effectué et en communiquer le contenu de manière efficace et concise - Intégrer ses propres connaissances et acquis théoriques dans la pratique - S'appuyer sur les textes anciens pour présenter les enseignements de la médecine orientale traditionnelle. - Prise en compte du receveur et accompagnement
CONTENU	- Assise, Do in - Étude de textes spécifiques du So wen, du Ling Shu et du Nanjing - Étude du diagnostic des pouls radiaux, des points Bo et des points Yu, avec exercices pratiques - Conduite d'une anamnèse - Conduite d'un traitement découlant de l'anamnèse, de tous les éléments de la lecture des déséquilibres et des notions théoriques sur un receveur, par groupe de deux, à tour de rôle - Analyse de l'étude de cas par binôme avec corrections et applications pratiques
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Établissement d'un protocole de pratiques effectué durant 7 jours, certains dossier seront exposé aux autres participants, commenté et corrigé par l'enseignant - Contrôle sous forme question/réponse de la compréhension des connaissances théoriques enseignées - l'évaluation est indicative - Vérification des protocoles de niveau applications pratiques
COMPÉTENCES	Accueil et prise en charge du receveur. Effectuer un traitement découlant de l'anamnèse en utilisant tous les éléments de l'étude des déséquilibres organiques et énergétiques
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de l'étudiant - Comptabilisation dans le cursus (fichier central) - Préparation à la certification
FORMAT DE L'OFFRE	Stage résidentiel de 8 journées complètes
NOMBRE D'HEURES TOTAL	- 48 heures - Rédaction des protocoles de traitement soit 12 heures minimum
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

ANNÉE 3 DE LA FORMATION - Avec consolidation

DU 21 SEPTEMBRE 2022 À FIN AOÛT 2023

Finalisation ANNÉE 2 de la formation

DU 17 AU 23 OCTOBRE 2022

MODULE 3 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 36h
5 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 390€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

10-11-12 DÉCEMBRE 2022

MODULE 3 - RÉVISION DU M3 RÉSIDENTIEL - 18h
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h
Lundi : 9h-16h

(Ces cours sont intégrés dans le devis de l'année 1)

ANNÉE 3 de la formation

21-22 JANVIER 2023
11-12 MARS 2023
3-4 JUIN 2023

MODULE 3 - ATELIERS AVANCÉS - 36h
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

Pour les praticiens pré-certifiés et certifiés, un jour supplémentaire est ajouté à l'atelier avancé :
LES LUNDIS 23 JANVIER, 13 MARS ET 5 JUIN 2023

FIN JUIN 2023

MODULE 4 - PRÉPARATION - 12h

DU 24 JUILLET AU 1ER AOÛT 2023

MODULE 4 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 48h
6 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 425€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

FIN AOÛT 2023

MODULE 4 - APPROFONDISSEMENT - 12h

ANNÉE 3 de la formation suite

CONSOLIDATION

MODULE 1 - 90h - 3 formules

À partir du ***21 SEPTEMBRE 2021*** — **HEBDOMADAIRE :** 30 semaines de 3 heures par cours
Mercredi : 18h30-21h30

OU

24-25 SEPT. 2022
15-16 OCT. 2022
26-27 NOV. 2022
17-18 DÉC. 2022
28-29 JAN. 2023
18-19 MARS 2023
26-27-28-29 MAI 2023

MENSUEL : 15 journées de 6 heures
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h /
Lundi : 9h30-17h

OU

22-23-24-25 SEPT. 2022
13-14-15-16 OCT. 2022
24-25-26-27 NOV. 2022
16-17-18 DÉC. 2022

MENSUEL INTENSIF : 15 journées de 6 heures
Jeudi : 10h-18h / vendredi : 9h30-17h /
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

MODULE 2 - 84h - 2 formules

8-9 OCTOBRE 2022
19-20 NOVEMBRE 2022
7-8 JANVIER 2023
4-5 FÉVRIER 2023
4-5 MARS 2023
1-2 AVRIL 2023
15-16 AVRIL 2023

MENSUEL : 15 journées de 6 heures
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h /

OU

13-14-15 JANVIER 2023
3-4-5 FÉVRIER 2023
3-4-5 MARS 2023
31 MARS - 1-2 AVRIL 2023
15-16 AVRIL 2023

MENSUEL « INTENSIF » : 14 journées de 6 heures
Jeudi : 10h-18h / Vendredi 9h30-17h /
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

CALENDRIER **2022/2023**

ANNÉE 3 de la formation suite

CONSOLIDATION

18 NOVEMBRE 2022
9 DÉCEMBRE 2022
27 JANVIER 2023
17 FÉVRIER 2023
17 MARS 2023
14 AVRIL 2023

MODULE 2 - ATELIER TRAJETS DES MÉRIDIENS - 36h
6 vendredi de 9h30 à 17h

9-10-11 JUIN 2023

MODULE 3 - CONSOLIDATION - 18h
Vendredi 10h-18h / Samedi 9h30-17h /
Dimanche : 9h- 16h

DEVIS EN FINANCEMENT PERSONNEL

(si financement par OPCO ou Pôle Emploi,
le coût pédagogique est augmentés de 25%)

Frais de dossier ..... 170€
Frais d'examen en Année 3 ..... 200€

Module 3
Atelier avancés ..... 370€

Module 4
2x2 jours ..... 320€
Cours Intensif résidentiel ..... 500€

Forfait Consolidation ..... **1 780€**
Module 1
Module 2 Mensuel
Module 2 Atelier Trajets
Module 3

TOTAL ..... **3 340€**

Les modules en Consolidation peuvent aussi être pris séparément

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

PREPARATION A LA CERTIFICATION Année 3

CONTRAT N° : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP : .....

..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Profession : .....

(Cochez les cases correspondant à votre situation)

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE : ❒ **OUI** ❒ **NON**

❒ **Certification prévue en** ..... ❒ **Avec PASS pré-certifié pris en 2022**

❒ **Financement pris en charge par organisme, lequel :** .....

Un devis a été adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement en attente de prise en charge, par quel organisme :** .....

Un devis a été adressé ou va être adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement personnel**

TARIFS

- Consulter les **Conditions Générales de Vente**
- L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire : 20 €
- Les frais de dossier annuel de 150 € sont dus par tous les stagiaires en formation, sauf cas particulier (remplacement d'un cours suivi dans une autre école Iokaï...)
- **Tarifs réduits :** réservés aux stagiaires en dernière année de formation : Pass pré-certifié 1780€ valable jusqu'en décembre 2023 (préparation à l'examen).
- **Cours intensifs résidentiels** (avec Sasaki Sensei) : pré-inscription obligatoire.

M3 : Pour les élèves en contrat de formation professionnelle, règlement en début d'année.

DEVIS 2022-2023 - ANNÉE 3 AVEC CONSOLIDATION :

INTITULÉ/FORMULE *(Cochez les cases des sessions choisies)*		**SESSIONS CHOISIES**	**À RÉGLER**
Cotisation ISP	20€		20€
Frais de dossier	150€		150€
Contrat pro (SPS si 2 années déjà versées)	50€		
Consolidation - Total PASS pré-certifié (1 session M1, 1 session M2, 2 sessions M3, Ateliers trajets)	1 780€	❒ M1 Hebdo mercredi ❒ M1 Mensuel ❒ M1 Intensif Paris ❒ M2 Mensuel ❒ M2 Intensif Paris ❒ M2 Trajet des Méridiens ❒ M3 10/11/12 décembre 2022 ❒ M3 juin 2023	1 780€
Ateliers Avancés	370€		
M4 - Préparation au Cours Intensif	160€		
M4 - Préparation aux examens	160€		
	Total cours		

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

PREPARATION A LA CERTIFICATION Année 3

COURS INTENSIFS RESIDENTIELS : Pré-inscription obligatoire

M3 (fin année 2)	400€	❒ du 17 au 23 octobre 2022	
M4	500€	❒ du 24 juillet au 1er Août 2023	
	TOTAL à régler		

MODALITES DE REGLEMENT :

(cochez les cases des options choisies et indiquez les montants de chaque encaissement)
Ajustement à faire selon les paiements déjà faits en 2021-2022

❒ par chèques ou virements (mettre numéro + date d'échéance - entre 8 échéances)	❒ en totalité	❒ échelonné – **PASS PRÉ-CERTIFIÉ** = 1 780€ ❒ à l'inscription : 170€ ou 220€ si SPS Pass 1/3 ❒ 1) oct : 700€ M3 résidentiel ❒ 2) nov. : 400€ Pass 2/3 ❒ 3) dec : 460€ Pass 3/3 ❒ 4) jan : 620€ M3 ateliers avancés ❒ 5) mars : 370€ M4 préparation ❒ 6) avril : 320€ M4 résidentiel ❒ 7) mai : 500€ Frais examen ❒ 8) juin : 200€	
❒ en espèces	❒ en totalité	Au-delà de 1 000€ prévoir un échéancier	

Pour confirmer votre inscription merci de bien vouloir nous renvoyer ce document signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 170 euros.

❒ J'ai lu et accepté Les Conditions Générales de Vente

Paris le ..... Signature du Responsable de FPSM Signature du stagiaire

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS
IOKAÏ® SHIATSU PARIS

CALENDRIER 2022/2023

ANNÉE 3 DE LA FORMATION - Sans consolidation

DU 21 SEPTEMBRE 2022 À FIN AOÛT 2023

Finalisation ANNÉE 2 de la formation

DU 17 AU 23 OCTOBRE 2022

MODULE 3 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 36h
5 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 390€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

10-11-12 DÉCEMBRE 2022

MODULE 3 - RÉVISION DU M3 RÉSIDENTIEL - 18h
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h
Lundi : 9h-16h

(Ces cours sont intégrés dans le devis de l'année 1)

ANNÉE 3 de la formation

21-22 JANVIER 2023
11-12 MARS 2023
3-4 JUIN 2023

MODULE 3 - ATELIERS AVANCÉS - 36h
Samedi : 9h30-17h / Dimanche : 9h-16h

Pour les praticiens pré-certifiés et certifiés, un jour supplémentaire est ajouté à l'atelier avancé :
LES LUNDIS 23 JANVIER, 13 MARS ET 5 JUIN 2023

FIN JUIN 2023

MODULE 4 - PRÉPARATION - 12h

DU 24 JUILLET AU 1ER AOÛT 2023

MODULE 4 - COURS RÉSIDENTIEL INTENSIF - 48h
6 jours ½ de cours consécutifs
(le tarif hébergement de 425€ est à régler directement sur le lieu de résidence)

FIN AOÛT 2023

MODULE 4 - APPROFONDISSEMENT - 12h

DEVIS EN FINANCEMENT PERSONNEL

(si financement par OPCO ou Pôle Emploi,
le coût pédagogique est augmentés de 25%)

Frais de dossier ..... 170€
Frais d'examen en Année 3 ..... 200€
Module 3 Atelier avancés ..... 370€
Module 4 2x2 jours ..... 320€
Module 4 Cours Intensif résidentiel ..... 500€

TOTAL ..... **1560€**

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS
IOKAÏ® SHIATSU PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023
PREPARATION A LA CERTIFICATION Année 3

CONTRAT N° : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP : .....

..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Profession : .....

(Cochez les cases correspondant à votre situation)

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE : ❒ **OUI** ❒ **NON**

❒ **Certification prévue en** .....

❒ **Financement pris en charge par organisme, lequel :** .....
Un devis a été adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement en attente de prise en charge, par quel organisme :** .....
Un devis a été adressé ou va être adressé à votre organisme financeur.

❒ **Financement personnel**

TARIFS
- Consulter les **Conditions Générales de Vente**
- L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire : 20 €
- Les frais de dossier annuel de 150 € sont dus par tous les stagiaires en formation, sauf cas particulier (remplacement d'un cours suivi dans une autre école Iokaï...)

- **Cours intensifs résidentiels** (avec Sasaki Sensei) : pré-inscription obligatoire.
M3 : Pour les élèves en contrat de formation professionnelle, règlement en début d'année.

DEVIS 2022-2023 - ANNÉE 3 SANS CONSOLIDATION :

INTITULÉ/FORMULE *(cochez les cases des sessions choisies)*		**SESSIONS CHOISIES**	**À RÉGLER**
Cotisation ISP	20€		20€
Frais de dossier	150€		150€
Contrat pro (SPS si 2 années déjà versées)	50€		
DEVIS PAR MODULE			
Atelier Trajets des Méridiens	370€		
Ateliers Avancés	370€		
M1 90h	910€		
M2 84h	850€		
M3 10/11/12 décembre 2022	190€		
M3 9/10/11 juin 2023	190€		
M4 – Préparation au Cours Intensif	160€		
M4 – Préparation aux examens	160€		
	Total cours		

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

PREPARATION A LA CERTIFICATION Année 3

COURS INTENSIFS RESIDENTIELS : Pré-inscription obligatoire

M3 (fin année 2)	400€	❒ du 17 au 23 octobre 2022	
M4	500€	❒ du 24 juillet au 1er Août 2023	
	TOTAL à régler		

MODALITES DE REGLEMENT :

(cochez les cases des options choisies et indiquez les montants de chaque encaissement)
Ajustement à faire selon les paiements déjà faits en 2021-2022

❒ par chèques ou virements (mettre numéro + date d'échéance - entre 7 échéances)	❒ en totalité	**DEVIS sans consolidation** ❒ à l'inscription : 170€ ou 220€ si SPS M2 Trajets ❒ 1) oct. : 370€ M3 Ateliers avnacés ❒ 2) nov. : 370€ M3 WE x1 ❒ 3) déc. : 190€ M3 Résidentiel ❒ 4) janv. : 400€ M4 préparation ❒ 5) mars : 320€ M4 résidentiel ❒ 6) avril : 500€ Frais examen ❒ 7) mai : 200€	
❒ en espèces	❒ en totalité	Au-delà de 1 000€ prévoir un échéancier	

Pour confirmer votre inscription merci de bien vouloir nous renvoyer ce document signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 170 euros.

❒ J'ai lu et accepté Les Conditions Générales de Vente

Paris le ..... Signature du Responsable de FPSM Signature du stagiaire

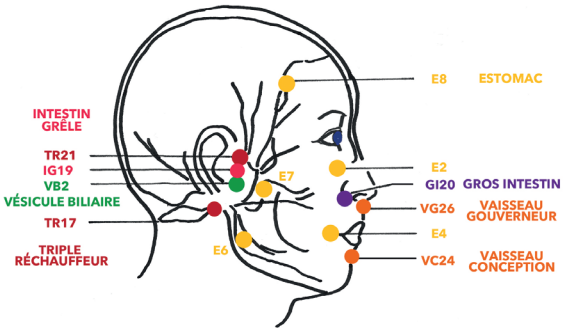
E8
ESTOMAC
INTESTIN GRÊLE
TR21
IG19
VB2
VÉSICULE BILIAIRE
TR17
TRIPLE RÉCHAUFFEUR
E7
E6
E2
GI20
GROS INTESTIN
VG26
VAISSEAU GOUVERNEUR
E4
VC24
VAISSEAU CONCEPTION

Partie 2 - Action de Formation qualifiante d'Animateur en Do in

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

La formation débouche sur une attestation d'animateur en Do in délivrée par Iokaï Shiatsu Paris.

LE PUBLIC VISÉ

TOUT PUBLIC
Personnel para-médical, artistes, sportifs, techniciens du spectacle.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Pratique en entreprise
- En centre de remise en forme, de balnéothérapie ou thalassothérapie
- En structures accueillant des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des personnes en convalescence
- Auprès des enfants à l'hôpital comme en milieu scolaire ou en association.

ACCESSIBILITÉ

Cette formation peut accueillir certaines formes de handicap, vous pouvez nous contacter par mail sur paris@iokai.fr. Référent : Christine Breton.

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Avoir un entretien individuel avec l'équipe pédagogique

DÉLAIS D'ACCÈS

Il est préférable que votre demande d'inscription nous parvienne avant le 20 septembre 2021. Votre demande vous sera confirmé par mail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La pratique sur soi
- S'assouplir par les exercices de Do in, Qi Qong, Tai Chi, respiration et étirements des méridiens.
- Développer l'action de son centre de gravité pendant la pratique, il se nomme généralement « Hara ».
- Développer la sensation de la circulation de l'énergie.
- Savoir construire et adapter une séance de Do in pour tout public.
- savoir accompagner le groupe par l'observation et le support - verbal ou physique.

La pratique sur un receveur
Développement du ressenti énergétique par le toucher, dans la relation donneur – receveur. Compréhension du mouvement articulaire, des différents segments du corps et de leur relation à la circulation énergétique
Développer la coordination et l'écoute des mains.

MOYEN D'ENCADREMENT

- René Faivre
- Catherine Noyelle
- Renaud Steinhausser
(Pour les CV : voir page 6)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

1- 2 ou 3 stagiaires sont mis en situation de conduire une séance de do in devant le groupe à chaque séance
2 - Une évaluation finale a lieu lors du cours intensif résidentiel (plusieurs personnes présentent un Do in chaque jour devant le groupe).

Livres et documents vidéos accompagnant cette formation :

ZEN, EXERCICES VISUALISÉS :
Travail des méridiens pour le bien-être
Shizuto Masunaga
GUY TRÉDANIEL ÉDITEUR

L'ART DU DO IN
Jean Rofidal
ÉDITIONS ANGLES

DVD DO IN PRATIQUE
Christine Breton
DIPONIBLE AU DOJO ONKODO

Formation d'animateur en Do in

OBJECTIFS DE FORMATION	- Former des animateurs en do in – technique d'auto massages, d'ouvertures articulaires et d'étirements par les méridiens du Iokaï Shiatsu - Construire et conduire une séance de Do In pour tout public - Savoir s'adapter à un public
CONTENU	- Assise : mettre à profit la concentration par la respiration dans l'idée d'une meilleure capacité d'accompagnement du mouvement, - Exercices sur la posture et sur la respiration - Etudes des exercices énergétiques de base utilisant l'étirement des méridiens principaux - Les huit directions – étude du Ki par rapport au mouvement corporel et à la gravité - Explication du centre de gravité du corps - Technique du toucher : les positions des mains - Mise en situation directe de l'animateur face à un public donné - Questions-réponses - **Contenu théorique :** *// Les fonctions des méridiens* *// Étude du Ki*
COMPÉTENCES	- Connaissances des origines et des différentes techniques du Do In - Observation du public dans la stratégie de la mise en place d'un Do In - Répondre à la demande du public lors d'une séance
MOYENS DE SUIVI	- Retour d'expériences individuelles par le formateur - Analyse du contenu de la séance de Do In et amélioration des compétences - Evaluation lors d'une séance présentée par un stagiaire
FORMAT DE L'OFFRE	8 journées de 7 heures (56h) et un cours intensif résidentiel de 3 jours consécutifs (21h)
NOMBRE D'HEURES TOTAL	77 heures
EFFECTIF	12 stagiaires par enseignant

Une attestation de formation d'animateur en Do In sera délivrée au participant en fin de parcours

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION et devis année 2022/2023

FORMATION D'ANIMATEUR EN DO IN

CONTRAT N° : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP : .....

..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Profession : ..... Statut : .....

TARIFS

- Consulter les **Conditions Générales de Vente**
- L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire : 20 €, sauf pour un cours d'essai gratuit.

PRÉ-INSCRIPTION *(Cochez les cases des sessions choisies)*

INTITULÉ/FORMULE		SESSIONS CHOISIES	À RÉGLER
Adhésion ISP	20€		20€
Cycle de 8 journées + stage résidentiel 3 jours **2022 : 12-13 NOV, 03-04 DÉC,** **2023 : 11-12 FÉV, 25-26 MARS, 9/10/11 JUIN *(de 09h à 17h)***	740€		740€
	Total à régler		760 €

MODALITES DE REGLEMENT : RÈGLEMENT AU PREMIER COURS AUPRÈS DU PROFESSEUR

(Cochez les cases des options choisies)

❒ Par chèque(s)	❒ En totalité
❒ En espèces	❒ En totalité

Pour confirmer votre inscription merci de bien vouloir nous renvoyer ce document signé et accompagné d'un chèque d'arrhes de 170 euros.

❒ J'ai lu et accepté Les Conditions Générales de Vente

Paris le ..... Signature du Responsable de FPSM Signature du stagiaire

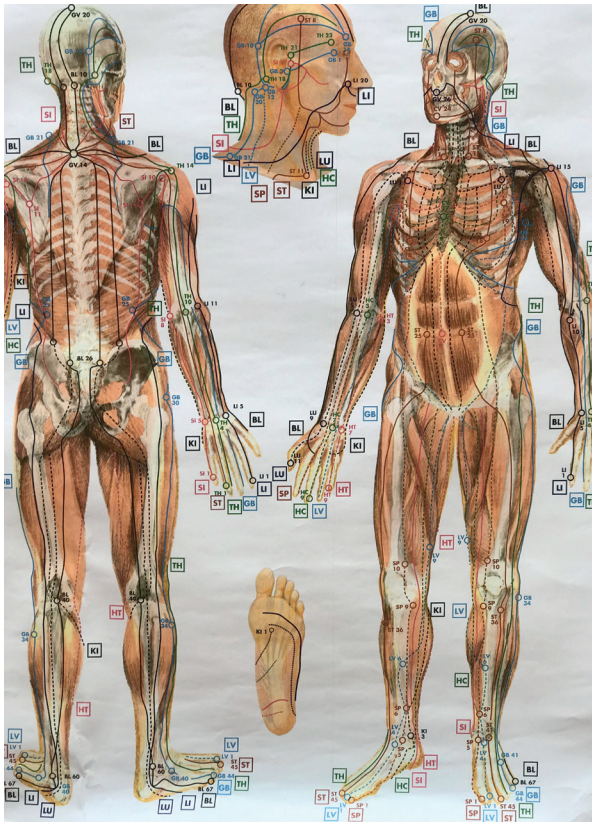

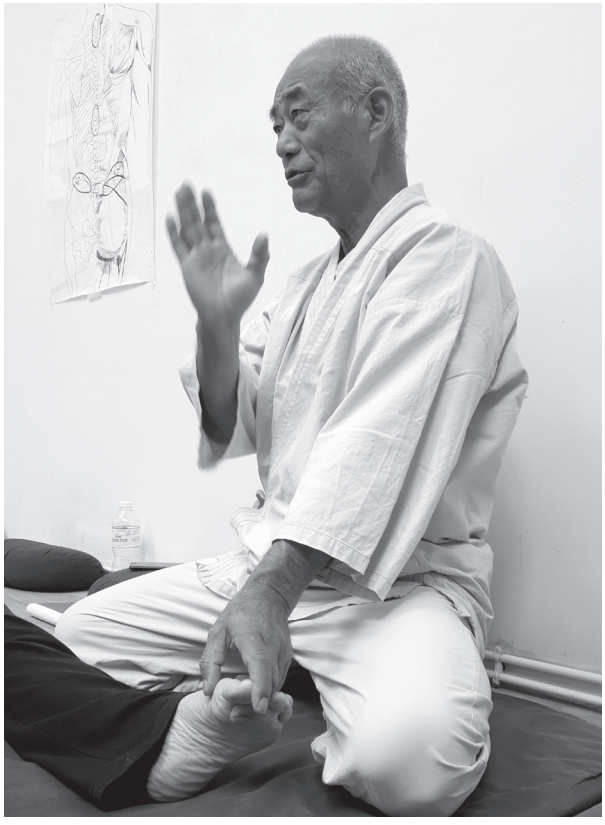

Partie 3 - Action de formation continue du Spécialiste en Shiatsu

PUBLIC VISÉ

- Avoir 3 ans de pratique professionnelle.
- Supervision des Spécialiste en shiatsu.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Renforcer les connaissances sur les applications pratiques d'un point de vue professionnel
Amplifier les compréhensions grâce à l'explication de textes anciens et de recherches collégiales.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La supervision des spécialistes en shiatsu ayant été formés dans le cadre de notre école est importante.
Les praticiens peuvent venir participer à l'Atelier Avancés (313) pour continuer le processus de recueil, d'analyse et de l'utilisation d'informations apprises tout au long de la formation initiale.
Après 3 ans de pratique, les praticiens sont invités à une action de formation continue.
Les connaissances appliquées sont discutées, l'accueil du receveur et son suivi sont analysés lors de la pratique supervisée.
L'activité professionnelle est à la base de cette proposition. Les applications pratiques sont approfondies par le formateur expert, de manière individuelle et en interaction avec le groupe.

DÉLAIS D'ACCÈS

Il est préférable que votre demande d'inscription nous parvienne avant le 20 mars 2023. Si votre demande est acceptée, vous recevrez une convocation qui confirmera vote inscription.

MOYEN D'ENCADREMENT

- Kazunori SASAKI – Formateur expert
- Christine BRETON - Formatrice sénior, responsable pédagogique

(Pour les CV : voir page 6)

Action de formation continue du Spécialiste en Shiatsu

Formation continue

Cours intensif pour Spécialiste en Shiatsu

PRÉREQUIS	- 3 ans de pratique professionnelle
OBJECTIFS DE FORMATION	- Effectuer un shiatsu complet sur un receveur invité en faire un rapport circonstancié - Suivre en plusieurs séances un receveur - Établir un rapport sur le shiatsu effectué et communiquer à l'enseignant le contenu de manière efficace et concise - Intégrer ses propres connaissances et acquis théoriques dans la pratique. - S'appuyer sur les textes anciens et sur des applications pratiques développées lors de ce séminaire - Proposition de suivi et d'intervention liés au receveur
CONTENU	- Assise, Do in - Étude de textes spécifiques du Su wen, du Ling Shu et du Nanjing - Prise en charge d'un receveur non connu - Conduite d'un questionnement - Selon le thème et aussi selon la condition du receveur, conduite d'un traitement découlant du questionnement avec supervision de l'enseignant - Analyse de l'étude du receveur par binôme et retour de séance corrigée par le formateur expert
CONTRÔLE DES ACQUIS	- Les participants peuvent proposer une étude de cas autour d'un receveur et l'inviter à participer à ce séminaire. - Supervision de l'enseignant sur la pratique et la théorie à propos de chaque receveur.
MOYENS DE SUIVI	- Feuille de présence - Inscription dans le livret de praticien
FORMAT DE L'OFFRE	- Stage résidentiel de 4 journées consécutives - Tarif : 410 €
NOMBRE D'HEURES TOTAL	- 24 heures - Rédaction des protocoles de traitement soit 12 heures minimum
EFFECTIF	12 stagiaires maximum

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS

FORMATION ET PRATIQUE DU SHIATSU DES MÉRIDIENS **IOKAÏ® SHIATSU PARIS**

BULLETIN D'INSCRIPTION **FORMATION CONTINUE DE SPÉCIALISTE EN SHIATSU**

DU JEUDI 20 AVRIL 2023 À 9H AU DIMANCHE 23 AVRIL 2023 À 13H

Ce stage, sous la direction de Kazunori Sasaki senseï, est ouvert aux praticiens certifiés Iokaï ayant une pratique soutenue du Iokaï Shiatsu depuis au moins 3 années, un intérêt pour la recherche, pour les textes théoriques et une compréhension plutôt fluide des fondamentaux de l'Ancienne Approche Orientale.

Pour mettre en place ce séminaire, Kazunori SASAKI senseï souhaiterait connaître les pathologies les plus fréquentes décrites sous forme orientale sur lesquelles les praticiens travaillent.

■ **DÉROULEMENT :** le 20 avril de 9h à18h, les 21 et 22 avril de 7h30 à12h30 et de 15h à 18h, le 23 avril de 7h30 à 13h. Une pause a lieu le matin entre 9 et 10h à partir du 2ème jour.
Attention : les horaires seront peut-être révisés par senseï.

■ **IMPORTANT :** Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous inscrire rapidement et ce avant le 20 mars 2023. Les personnes s'inscrivant à ce séminaire doivent participer à l'entièreté du séminaire, en vous remerciant de suivre cette consigne qui permet de respecter celui ou celle qui partagera votre binôme.

■ **LIEU :** Onkodo Dojo, Iokaï Shiatsu Paris, 98 bd des Batignolles, 75017 Paris, métro Villiers (lignes 2 et 3).
Il est possible de résider au Onkodo Dojo. Le faire savoir à Christine Breton, si nous le savons suffisamment tôt nous pouvons aussi essayer de trouver des hébergements auprès des élèves du Iokaï Paris.

■ **TARIF :** 410 €.

■ **INSCRIPTION :** Envoyez votre règlement de 410 € par chèque libellé à l'ordre de « FPSM » à FPSM-Iokai Shiatsu Paris, 98 boulevard des Batignolles, 75017 Paris.
Le renouvellement de votre adhésion au Iokaï Shiatsu France est souhaitable : 40€ à l'ordre d'ISF
Pensez à vous munir de votre carnet de formation.

■ **ATTENTION :** tout désistement après le 1er avril entraînera la perte de vos arrhes.
Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par @mail.
Pour des informations complémentaires, contactez ISP par @mail : paris@iokai.fr

BULLETIN-RÉPONSE

Stage de praticiens Dojo Iokaï Shiatsu Paris 2023

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... CP : .....
..... Ville : .....
Tél : ..... E-mail : .....

Je m'inscris au stage de praticiens en joignant mon règlement de 410 € à l'ordre de FPSM et de 40€ à l'ordre d'ISF

Fait à ..... le .....

Signature

温故道医王会

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règles concernant la formation de Spécialiste en Shiatsu dispensée sous forme de cours et stages dans des locaux loués à cet effet par FPSM - Iokai Shiatsu Paris.
En outre et à tout moment, l'animateur et les participants devront respecter le règlement intérieur de l'établissement hôte qui les reçoit.
Règlement intérieur d'un organisme de formation établi conformément aux articles I6352-3 et I6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail.

Préambule

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Le FPSM - Iokai Shiatsu Paris. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire et est affiché. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Il détermine également les règles de représentations des stagiaires pour les formations d'une durée de 500 heures minimale.
Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Article 1bis – inscription
Une fiche d'inscription (à remplir et retournée signée à FPSM - Iokai Shiatsu Paris) est fournie à chaque personne souhaitant participer à une formation de Spécialiste en Shiatsu. L'inscription est valable pour un cycle annuel correspondant à une formation de 2 à 4 jours consécutifs ou de 3 heures hebdomadaires pour la durée du ou des modules envisagés sur 3 ans.
Une décharge de responsabilité, pour les mineurs, doit être signée par les parents, ou tuteur, dès l'inscription.

Section 1 : Règles d'hygiènes et de sécurité

ARTICLE 2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect : des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de en matière d'hygiène et de sécurité.
S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3 : MAINTIEN EN BON ÉTAT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état de propreté les locaux, et en bon état de fonctionnement le matériel qui lui est confié en vue de sa formation.
Pour le maintien de la propreté des salles de formation : A chaque fin de journée, les stagiaires doivent rendre propre la salle de cours, dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvée.
Pour le maintien de la propreté des toilettes : Après chaque utilisation, le stagiaire doit laisser les toilettes dans un état de propreté convenable.
Accès des toilettes : Les toilettes réservées pour les hommes doivent être utilisées par les hommes. Les toilettes réservées pour les femmes doivent être utilisées par les femmes.
Aussi, les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.
Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel

ARTICLE 4 : UTILISATION DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

Les machines (bouilloires, four, tasses etc...) doivent être utilisées et nettoyées correctement et remis à leur place.
Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

ARTICLE 5 – CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation (entrée principale). Le stagiaire doit en prendre connaissance.
En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.
Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 6 – BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

ARTICLE 7 – INTERDICTION DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

ARTICLE 8 – ACCIDENT

Le stagiaire victime d'un accident, survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Section 2 : Discipline générale

ARTICLE 9 – ASSIDUITÉ DU STAGIAIRE EN FORMATION ARTICLE

9.1. - horaires de formation
Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles et justifiées, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 9.2. - absences, retards ou départs anticipés
En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 9.3. - formalisme attaché au suivi de la formation
Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur, administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner (demande de rémunérations ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

ARTICLE 10 - ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut: entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ; procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLE 11 - TENUE

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Une grande attention à l'hygiène corporelle est demandée aux participants. Les participants sont responsables de leurs objets personnels.

ARTICLE 12 - COMPORTEMENT

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.
Sur les lieux de cours, il est demandé aux participants de veiller à ne pas créer de nuisances sonores. En règle générale, le plus grand respect est demandé aux participants, vis à vis des autres membres et animateurs du cours, du site, des responsables et personnel du lieu où le cours se déroule. Tout manquement grave pourra conduire à l'éviction du ou des contrevenants.
Les participants doivent se dispenser de toute violence, d'attitude raciste et discriminatoire.

ARTICLE 13 - UTILISATION DU MATÉRIEL

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation (futon, coussin...) se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.
L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.
Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur tout anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES
ARTICLE14 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement grave au règlement intérieur et nécessitant des sanctions disciplinaires sera signalé à l'organisme cocontractant. Celui-ci sera alors seul habilité à mettre en place les mesures nécessaires au règlement du conflit.

ARTICLE 15 – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES : ÉLECTION ET SCRUTIN

(selon les dispositions des articles R6352.9 à 12 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19)
(Art. R6352.9, modifié) Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée Ptotale supérieure à cinq-cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires ou apprentis sont électeurs et éligibles.
(Art. R6352.10, modifié) Le scrutin se déroule pendant les heures de formation. Il a lieu au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début de la première session collective.
(Art. R6352.11) Le directeur de l'organisme de formation est responsable de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.
(Art. R6352.12, modifié) Lorsque, à l'issue du scrutin, il est constaté que la représentation des stagiaires et apprentis ne peut être assurée, le directeur dresse un procès-verbal de carence.
ARTICLE 16 : Mandat et attributions des délégués des stagiaires
(Selon les dispositions des articles R6352.13 à 15 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19)
(Art. R6352.13, modifié) Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation.
Lorsque le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection, dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12 du Code du Travail.
(Art. R6352.14, modifié) Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.
Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions de santé et de sécurité au travail et à l'application du règlement Intérieur.
(Art. R6352.15) Les dispositions de la présente section (Articles R.6352.3 à R6352.14) ne sont pas applicables aux détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Fait à : ..... le : .....

(NDLR : la signature du règlement intérieur par un stagiaire participant à une action de formation n'est pas prévue par le Code du travail. Une telle procédure peut permettre de s'assurer que le stagiaire est bien informé de ses droits et obligations avant l'entrée en formation. Toutefois, cette procédure ne doit pas déroger au principe de la délivrance de ce document au plus tard avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais).

CONDITIONS GENERALES **DE VENTE DE PRESTATIONS** DE FORMATION

ARTICLE 1 : DESIGNATION DE L'ASSOCIATION

Formation et Pratique du Shiatsu Des Méridiens- IOKAI SHIATSU PARIS ET CONTACTS

L'association Formation et Pratique du Shiatsu des Méridiens – Iokaï Shiatsu Paris, ayant son siège au 98 boulevard des Batignolles 75017 Paris, association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Paris sous le numéro **W751155460**, n° de SIRET : **753 133 487 00011** – NAF : **9499Z**, représentée par son Président, ci-après désignée « **IOKAI SHIATSU PARIS** » ou « **FPSM-ISP** », propose en région d'île de France et en Bretagne des formations en IOKAÏ shiatsu, et des actions de formation en communication non verbale. FPSM-ISP est agrée organisme de formation professionnelle et est habilité à délivrer le titre de « spécialiste en shiatsu », officiellement reconnu par l'état de qualification III (bac + 2) au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).
L'association FPSM-ISP peut être contactée aux coordonnées suivantes :
Contact siège social : 01 40 33 00 68 - Contact formation : 01 40 33 00 68 - Contact élève : 06 81 88 28 68
paris@iokai.fr - http://iokaishiatsuparis.fr

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente de Prestations de Formation (CGVPF) ont pour objet de définir les modalités de réalisation et les conditions de vente des prestations de formation proposées par l'association Iokaï Shiatsu France (ci-après «les formations») commandées par référence aux programmes, stages ou sessions disponibles en catalogue.
Elles s'appliquent à toutes les commandes de formation et/ou à toutes les Conditions Particulières de formation signées par le client ou les personnes physiques ou morales au nom et pour le compte desquelles il intervient, ainsi qu'à tous les avenants relatifs à ces commandes ou Conditions Particulières.
Au sens des présentes Conditions Générales, les termes définis ci-après font l'objet d'une interprétation uniforme:
- « **client** » : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FPSM-ISP.
- « **stagiaire** » : désigne la personne physique qui participe à une formation.
- « **formation(s)** » : désigne la/les formation(s) proposée(s) au catalogue de l'association Formation et Pratique du Shiatsu des Méridiens et/ou sur son site internet (http://www.iokaishiatsuparis.fr). La liste et le descriptif des formations proposées par FPSM-ISP peu- vent être consultés sur le site susmentionné. Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent au catalogue ou sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. FPSM-ISP se réserve le droit de les modifier en fonction de l'évolution des référentiels ou des programmes, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.
- « **formation(s) professionnelle(s)** » : désigne les formations qualifiantes de FPSM-ISP qui sont dispensées conformément à l'habilitation du Syndicat Professionnel du Shiatsu (SPS). Ces formations permettent la délivrance du titre de « spécialiste en shiatsu », officiellement reconnu par l'Etat de qualification III (bac + 2) au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ces formations sont éligibles au financement par les OPCA. Ces formations entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue au sens de l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- « **CGVPF** » : les présentes conditions générales de vente de prestations de formation, détaillées ci-dessous.
- « **OPCA** » : les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- « **contrat** » signifie tout échange de consentement entre FPSM-ISP et le client permettant la formation d'un contrat de formation et matérialisé soit par la signature conjointe de Conditions Particulières soit par une commande visant une offre établie par FPSM-ISP.
« conditions particulières » signifie les conditions de vente spécifiques applicables à une catégorie de clients, à une formation particulière ou à un contexte d'achat précis.
« **commande** » signifie tout échange de consentement entre FPSM-ISP et le client permettant la formation d'un contrat de formation et matérialisé par une commande visant une offre établie par FPSM-ISP.
« **offre** » signifie une offre ferme de formation de FPSM-ISP comprenant les éléments essentiels permettant la constitution d'un contrat de formation (généralement : le descriptif et les tarifs de la formation, le programme de formation, la liste des prérequis,

le règlement intérieur, le calendrier prévisionnel et la durée de la formation, le devis, la durée de validité de l'offre, les autres conditions particulières proposées par FPSM-ISP, les CGVPF).

ARTICLE 3 : CHAMP D'APPLICATION

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes CGVPF, et le cas échéant des conditions particulières de vente de la formation choisie, et les accepter sans restriction ni réserve. S'il n'est pas lui-même stagiaire, le client se porte fort du respect par le stagiaire des présentes CGVPF.

Les présentes CGVPF sont impératives et s'appliquent par préférence à toute clause ou tout document contraire dont pourrait se prévaloir le client, le stagiaire ou même un tiers, y compris et notamment ses conditions générales d'achat. Toute prestation de formation accomplie par FPSM-ISP pour le compte du client ou du stagiaire implique donc l'application des présentes CGVPF qui sont déterminantes du consentement de FPSM-ISP.

Les présentes CGVPF, ainsi que, le cas échéant, les documents contractuels complémentaires qui pourront avoir été établis (commande, conditions particulières, programme de formation, grille des tarifs, attestations d'assurance, fiche de consentement, règlement intérieur, etc.) expriment l'intégralité de l'accord des parties. La nullité de l'une quelconque des clauses des CGVPF ou des documents contractuels pour quelle que cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres clauses de ces documents, quelles qu'elles soient.

Les documents contractuels composant le contrat sont, par ordre décroissant d'importance et de priorité :

- Les conditions particulières signées par FPSM-ISP ou la commande du client visant une offre de FPSM-ISP; - Les présentes Conditions Générales de Vente de Prestations de Formation ;
- Les autres documents contractuels (attestations d'assurance, fiche de consentement, règlement intérieur, plan ning, etc.).

En cas de contradiction entre des données et informations des divers documents énumérés, ce sont lespremiers, en importance, par ordre décroissant, ou les derniers en date à ordre égal qui prévalent.

Les présentes CGVPF annulent et remplacent les conditions générales éditées antérieurement à leur date d'entrée en vigueur fixée au 21 février 2018.

ARTICLE 4 : VALIDITE DES OFFRES DE FPSM-FPSM-ISP ET DES COMMANDES DU CLIENT

L'offre ne vaut engagement de FPSM-ISP qu'au cas où l'acceptation de cette offre par la passation de commande par le client intervient, à défaut de stipulation contraire, dans les trente (30) jours de l'envoi de cette offre.

FPSM-ISP s'interdisant de commencer toute prestation de formation sans contrat, le client déclare accepter que toute formation commencée sur la seule base de l'offre de FPSM-ISP devienne un contrat et soit soumise aux présentes CGVPF.

FPSM-ISP pourra exiger le paiement d'un acompte à la signature du contrat pouvant aller jusqu'à 30 % du prix de la prestation de formation.

1) Dispositions relatives aux contrats de formation professionnelle

Toute personne physique qui achète à titre individuel et à ses frais une ou des prestations de formation professionnelle de FPSM-ISP est considérée comme client non professionnel. Dans ce cas, un contrat de formation professionnelle conforme aux prescriptions de l'article L. 6353-4 du Code du travail est obligatoirement conclu.

A compter de la signature de tout contrat de formation professionnelle, le client non professionnel disposera d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat conformément à l'article L6353-5 du Code du travail. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception (le cachet de la poste faisant foi) ou dans les formes explicites prévues à l'article 5 des présentes CGVPF. Le client peut (ce n'est pas obligatoire) utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE
(à renvoyer par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception)

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous êtes un non professionnel et si vous souhaitez vous rétracter de votre contrat de formation professionnelle, dans les dix jours suivant sa signature.
A l'attention de :

ASSOCIATION FORMATION ET PRATIQUE
DU SHIATSU DES MÉRIDIENS - IOKAÏ SHIATSU PARIS,
98, Boulevard des Batignolles 75017 Paris
Contact siège social : 01 40 33 00 68
Mail : paris@iokai.fr

ASSOCIATION IOKAÏ SHIATSU FRANCE,
31 rue Saint Saëns, 13001 Marseille,
Contact siège social : 04 91 33 52 75
iokaishiatsufrance@gmail.com

Madame, Monsieur,
Le.....(date), je vous ai passé une commande/ j'ai signé un contrat pour une formation profes Le.....(date), je vous ai passé une commande/ j'ai signé un contrat pour une formation professionnelle intitulée : .....

Date de la formation : .....

Contrat signé le: .....

Nom du stagiaire signataire: .....

Adresse du stagiaire signataire: .....
Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, je vous notifie par la présente ma rétractation
de ce contrat pour la formation professionnelle ci-dessus.
Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date + signature du stagiaire signataire :
Lorsque le contrat de formation professionnelle a été conclu à distance ou hors établissement, le délai de rétractation applicable est porté à 14 jours, conformément aux dispositions légales rappelées à l'article 5 des présentes CGVPF, les deux délais se confondant.
FPSM-ISP peut exiger le paiement d'un acompte pouvant aller jusqu'à 30 % du prix de la prestation de formation professionnelle tel que fixé aux conditions particulières. Toutefois, celui-ci ne sera dû qu'après l'expiration du délaide rétractation de 10 jours en application de l'article L. 6353-6 du Code du travail.

ARTICLE 5 : COMMANDES A DISTANCE / HORS ETABLISSEMENT – DROIT DE RETRACTATION

Lorsque le client peut être qualifié de non professionnel, l'article L221-18 du code de la consommation prévoit que ce dernier dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de formation.
En application de l'article L221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de formation pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable

exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation dans le contrat ou par acte écrit. De ce fait, toute formation réservée et dont l'exécution a commencé avec l'accord ou la demande expresse du client ou du stagiaire ne peut bénéficier du droit de rétractation. Le fait de se présenter à une session de formation emporte renonciation expresse au droit de rétractation pour l'ensemble de la formation objet du contrat.
Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) adressée à l'attention de FPSM-ISP, aux coordonnées précisées à l'article 1 des présentes CGVPF ou directement par courriel à : paris@iokai.fr
Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
(à renvoyer par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception)
Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre contrat, dans les quatorze jours suivant sa signature.
A l'attention de :

ASSOCIATION FORMATION ET PRATIQUE
DU SHIATSU DES MÉRIDIENS - IOKAÏ SHIATSU PARIS,
98, Boulevard des Batignolles 75017 Paris
Contact siège social : 01 40 33 00 68
Mail : paris@iokai.fr

ASSOCIATION IOKAÏ SHIATSU FRANCE,
31 rue Saint Saëns, 13001 Marseille,
Contact siège social : 04 91 33 52 75
iokaishiatsufrance@gmail.com

Madame, Monsieur,
Le.....(date), je vous ai passé une commande par (téléphone, courrier, Internet) d'une formation intitulée : .....
Date de la formation : .....
Contrat signé le : .....
Nom du stagiaire signataire: .....
Adresse du stagiaire signataire: .....

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de formation ci-dessus.

(Si vous avez réglé un acompte ou la totalité de la commande)
Je vous prie de bien vouloir me rembourser la somme de (...) euros que je vous ai réglée par (carte bancaire, etc.).
Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date + signature du stagiaire signataire :

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.
En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous dans les 14 jours.

ARTICLE 6 : PRIX DES FORMATIONS

Le prix des formations est forfaitairement fixé dans la commande ou dans les conditions particulières du contrat sur la base du tarif applicable au moment de la réception de la commande ou de la signature des conditions particulières. Il est ferme, libellé en Euro et hors TVA (les actions de formation professionnelle réalisées par FPSM-ISP étant exonérées de TVA en application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts). L'hébergement, les frais de déplacement des stagiaires, les repas et les frais d'inscription aux examens ne sont pas compris dans le prix des formations sauf dispositions expresses contraires prévues dans certains programmes et rappelées dans les conditions particulières.
Les tarifs des formations proposées par FPSM-ISP dans son catalogue et/ou sur son site internet sont modifiables pour l'avenir, à tout moment, sans préavis, le prix applicable étant celui en vigueur au jour de la commande.

ARTICLE 7 : FACTURATION ET PAIEMENT

Sauf mention contraire dans la commande ou aux conditions particulières du contrat, le prix des formations est payable comptant au domicile de FPSM-ISP.
Les factures seront émises à terme à échoir au début de la formation. Au choix de FPSM-ISP, les factures pourront être transmises par voie postale ou par voie électronique dans les conditions de l'article 289 du Code Général des Impôts, ce qui est accepté par le client. Les factures contiendront l'ensemble des mentions légales et notamment la date et le numéro de la facture, la référence au contrat de formation, le descriptif des prestations de formation facturées, la période considérée, les montants facturés, les conditions et délais de paiement, les sanctions pré- vues en cas de retard de paiement.
Sauf convention contraire stipulée à la commande ou aux conditions particulières, le règlement des factures sera effectué par le client au plus tard dans les 30 jours de la date de réception de la facture à l'adresse de correspondance prévue au contrat. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. A la demande de FPSM-ISP, le client pourra être tenu de verser une avance sur facturation d'un montant à déterminer en fonction du planning prévisionnel de la formation.
En cas de règlement par un OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être formalisé et communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retournera à FPSM-ISP dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ». En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par FPSM-ISP au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à FPSM-ISP au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, FPSM-ISP se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.
Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées dans le contrat avant le démarrage de la formation.

ARTICLE 8 : RETARD DE PAIEMENT

Le client s'engage à régler le prix de la formation conformément au contrat. Tout défaut ou retard de règlement (total ou partiel) d'une facture à son échéance entraînera de plein droit, sans rappel ou mise en demeure préalable et cumulativement. :
- Le paiement de pénalités de retard exigibles dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Ces pénalités de retard feront l'objet d'une facturation complémentaire et seront calculées à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités ne seront aucunement libératoires et seront calculées par application de la formule suivante pour chaque jour de retard jusqu'à complet paiement des factures impayées et des pénalités afférentes : P = [(M x R)/365]*(BCE/100) dans laquelle P = montant de la pénalité, M = montant des factures non réglées, R = nombre de jours calendaires de retard, BCE = taux d'intérêt de la BCE majoré de 10 points de pourcentage ;
- Facturation de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement prévue aux articles L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce (pour les clients professionnels uniquement), étant entendu qu'une indemnité complémentairepourra êtreréclamée, surjustificatifs, lorsqueles frais derecouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Si bon semble à FPSM-ISP, la suspension du contrat et de la formation jusqu'à complet paiement et/ou l'application des dispositions résolutoires prévue à l'article 19 des CGVPF.
Les factures ne peuvent en aucun cas faire l'objet de compensation avec toute somme quelconque due à quelque titre que ce soit par FPSM-ISP, spécialement en cas de litige mettant en cause la responsabilité civile de FPSM ISP.

ARTICLE 9 : INTUITU PERSONAE / CESSION DES CONTRATS

Tout contrat étant conclu intuitu personae, il ne pourra en aucun cas, pas plus que les droits et obligations qui y figurent, être cédé ou transféré à quelque personne, et sous quelque forme que ce soit, par l'une ou l'autre des parties sans l'accord express, préalable et écrit de l'autre partie.
Par exception, le client autorise expressément FPSM-ISP à recourir à des cotraitants ou des sous-traitants pour la réalisation de tout ou partie des prestations du contrat dans les conditions prévues et définies par la loi modifiée n° 75-1334 du 31 décembre 1975, étant entendu que les sous-traitants mentionnés au contrat sont réputés agrées par le client. FPSM-ISP déclare respecter et exiger contractuellement le respect par ses sous traitants de la législation relative au travail des étrangers et à la lutte contre le travail dissimulé (articles L.8222-1 et suivants du Code du Travail).

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DES CONTRATS

Tous contrats ou commandes de formations ne pourront être modifiés que par un avenant écrit et signé par les parties. Cet avenant devra déterminer notamment les modifications causées au contrat d'origine. Les avenants successifs feront partie intégrante du contrat de formation et seront soumis à l'ensemble de ses dispositions.
Les parties en présence acceptent sans réserve que les modifications suivantes puissent intervenir au cours de la vie du contrat :

1) Modifications à l'initiative de FPSM-ISP

La majorité des formations font l'objet de plusieurs programmations dans l'année aussi, la recherche du meilleur équilibre des cessions pourra exceptionnellement entraîner des modifications des dates de cession voire l'annulation d'une formation dans le cas où l'effectif serait insuffisant. En particulier, toute formation pourra être annulée 10 jours avant la date de début de formation si le nombre d'inscrits est inférieur à 6 personnes.
FPSM-ISP informera le client et le stagiaire de ces modifications dans les plus brefs délais par tout moyen de communication. Aucune indemnité ne sera versée par FPSM-ISP en cas d'annulation d'une cession pour les causes ci-dessus exposées cependant, lorsque cette annulation survient du fait de FPSM-ISP, le client sera intégralement remboursé dans les 14 jours de l'annulation de la partie du prix de la formation déjà versé. Le client aura la faculté, s'il le souhaite, de se repositionner sur une autre formation avec l'accord de FPSM-ISP et moyennant la signature de l'avenant correspondant.
En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'association FMSM-ISP ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par e-mail.
Programme de formations
S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

2) Modifications à l'initiative du client ou du stagiaire

Sous les réserves exposées aux articles 11 et 16 des présentes CGVPF ,et en dehors des cas d'application des délais légaux de rétractation pour les contrats de formation professionnelle ou pour les contrat conclus à distance/hors établissement avec des clients non professionnels, le client peut annuler à tout moment par notification par e-mail à l'adresse paris@iokai.fr sa participation à un stage ou une formation aux conditions suivantes :
- si l'annulation intervient plus de 10 jours calendaires avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 10 jours et 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient 3 jours ouvrables ou moins avant le démarrage de la formation ou pendant la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Ces frais d'annulation feront l'objet d'une facturation au client par FPSM-ISP.
La demande de report de sa participation à une formation peut-être effectuée par le client à condition d'adresser une demande écrite à FPSM-ISP 98 bd des Batignolles 75017 Paris dans un délai de 10 jours avant la date de début de formation.

ARTICLE 11 : ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout stage, module ou cycle de formation commencé est dû dans son intégralité sauf en cas d'empêchement d'un stagiaire pour un motif grave et légitime dûment justifié (tel que maladie grave prouvée par certificat médical, accident ou tout autre cas de force majeure).
En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation en cours de formation dûment justifié, FPSM-ISP ne facturera au client que le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire.
Si la force majeure n'est pas reconnue, FPSM-ISP exigera le paiement des toutes les formations prévues au contrat, y compris celles qui n'auront pas été dispensées au stagiaire du fait de son absence ou de l'interruption de sa participation. Les sommes dues au titre de clauses spécifiques (dédit, dédommagement, réparation, etc.) seront facturées séparément.
Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.
Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à FPSM-ISP

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DES PARTIES

FPSM-ISP s'engage à mettre en œuvre les formateurs qualifiés et les moyens matériels nécessaires pour réaliser avec les meilleurs soins et dans les règles de l'art les formations proposées en catalogue.
Pour chaque formation, l'association FPSM-ISP s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.
Le stagiaire s'engage à se rendre dans les lieux de formation et à respecter les horaires tels que précisés au contrat ou dans la lettre de convocation à la formation.
Le stagiaire s'engage à suivre l'intégralité de la formation pour laquelle il s'est inscrit, à respecter en toutes circonstances le règlement intérieur applicable et plus généralement à adopter un comportement correct et respectueux, sous peine d'exclusion de la formation.
A l'issue de la formation, FPSM-ISP remettra une attestation de formation au stagiaire en cas de réussite. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, FPSM-ISP lui fera parvenir un exemplaire de cette attestation.
Les parties s'engagent à s'apporter mutuellement toutes informations, orientations et conseils pour permettre au mieux la réalisation de l'objet du contrat. Les parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du contrat de formation.

ARTICLE 13 : DECLARATIONS GENERALES

Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins. Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

L'archivage des commandes, contrats et factures est effectué sur un support fiable et durable Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par FPSM-ISP constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les parties sont indépendantes les unes des autres, en conséquence, elles n'ont aucun lien de subordination entre elles et assurent seules les risques inhérents à leurs activités sans recours l'une contre l'autre du fait de ces risques. FPSM-ISP jouira d'une entière liberté dans l'organisation de ses formations et déterminera de façon autonome ses méthodes de travail.

Les formations ne comportent aucun mandat de représentation auprès des tiers à quelque titre que ce soit (mandat, agence, représentation etc...), chaque partie n'ayant pas le pouvoir d'engager l'autre partie par sa signature.

Les parties s'engagent à se conformer parfaitement aux dispositions du droit du travail et de la sécurité sociale applicables aux activités de formation. Le cas échéant, FPSM-ISP atteste et certifie que ses salariés sont employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2, et L.5221-2 et suivants du code du travail.

De manière générale, les parties déclarent qu'elles ne contreviennent pas aux lois et règlements en vigueur intéressant notamment l'ordre public, la santé, la salubrité, les bonnes mœurs, la fiscalité, la réglementation sur les mouvements de capitaux, transactions financières, changes, les règles anticorruption, et les principes de bonne gouvernance.

Toute tolérance relative au respect des clauses et conditions des CGVPF ou du contrat ne peut en aucun cas être considérée, quelle qu'en soit la fréquence ou la durée, comme une renonciation de l'une ou l'autre des parties à faire valoir ses droits.

A la cessation du contrat et/ou de l'un quelconque des services, toute obligation qui doit demeurer en vigueur, soit expressément soit par sa nature même, continuera à produire ses effets.

Pour toute notification officielle au titre de l'exécution des CGVPF ou du contrat, les parties font élection de domicile en leur siège social ou en leur domicile légal pour les personnes physiques.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Le client s'engage à mettre à disposition de FPSM-ISP toutes les informations et documents en sa possession qui seraient nécessaires à la réalisation du contrat de formation.

FPSM-ISP, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pour- raient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans l'offre transmise par FPSM-ISP au client.

Sauf accord préalable et écrit de l'autre partie, FPSM-ISP s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et, le cas échéant aux OPCA, les informations trans mises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Ne sont pas considérées comme confidentielles, les informations :

- qui se trouvent déjà dans le domaine public,
- qui sont déjà connues par les parties au moment de la signature du présent accord et qui ne pourraient pas nuire à l'une des parties si elles étaient divulguées,
-qui seraient ultérieurement communiquées à l'un ou l'autre sans restriction de divulgation, par un tiers de bonne foi, à charge pour celui-ci d'en justifier,
- dont la divulgation à des tiers aura été expressément autorisée par les parties.

Par exception à ce qui précède, le client accepte d'être cité par FPSM-ISP comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise FPSM-ISP à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

ARTICLE 15 : RESPONSABILITE

Dans le cadre de la réalisation de ses prestations de formation, FPSM-ISP est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.
En cas de mise en cause de la responsabilité de FPSM-ISP, une limite contractuelle de responsabilité fixée au montant de la commande ou du contrat est expressément convenue et acceptée par le client qui renonce par conséquent à tous recours contre FPSM-ISP au-delà de ce montant.

ARTICLE 16 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les obligations des parties seront suspendues pendant une durée maximum de trente (30) jours, à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé réception ou d'un acte extra - judiciaire informant l'autre partie de la survenance d'un tel événement.
Aux termes de la présente clause, est considéré comme un cas de force majeure tout événement imprévisible, insurmontable qui échappe au contrôle de la partie concernée et empêche l'exécution normale du contrat au sens de l'article 1218 du Code civil. Outre ceux retenus par la jurisprudence, des cours et tribunaux Français, sont notamment considérés comme des cas de force majeure :
- la maladie grave prouvée par certificat médical ou l'accident d'un stagiaire, d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique,
- les catastrophes naturelles telles que destruction par la foudre, épidémies, intempéries, tempêtes, inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques ;
- Incendie, explosions, dégâts des eaux,
- les guerres, les émeutes et actes d'insurrection, actes de terrorisme,
- les grèves totales ou partielles externes aux parties, le blocage des accès au lieu de réalisation des prestations, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit,
- Les restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires de la réglementation de la formation ou des formes de commercialisation ayant une incidence majeure et défavorable sur FPSM ISP, Le blocage de l'approvisionnement en énergie, des réseaux de télécommunications ou d'internet lorsque ces outils sont indispensables à la conduite du contrat et à la livraison des travaux commandés.

La partie invoquant un cas de force majeure devra, sans délai, informer l'autre partie, par voie d'une lettre recommandée avec avis de réception (ou d'un courriel avec accusé de réception), de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations pour cause de force majeure ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.
Dès la disparition de la cause de la suspension de ses obligations, la partie concernée fera tous ses efforts pour reprendre, le plus rapidement possible, l'exécution normale de ses obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation, par lettre recommandée ou courriel avec avis de réception. Le contrat sera alors prorogé de la durée de la période pendant laquelle le cas de force majeure sera survenu et aura empêchée l'exécution par l'une et/ou l'autre Partie de ses obligations contractuelles. Dans tous lescas, si la cause de la force majeure se prolongeait au-delà d'un (1) mois à compter de la date de réception de notification de l'évènement, et à défaut d'accord entre les parties, chacune d'elles pourra alors résilier, le présent contrat par simple notification écrite à l'autre. Le présent contrat serait alors résilié sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 17 : PROPRIETE INTELLECTUELLE / OUTILS INFORMATIQUES

FPSM-ISP conserve la propriété et la jouissance exclusive de tous les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle qui lui appartiennent, et dont le client et les stagiaires pourraient avoir à connaître ou à faire usage au cours des formations, y compris les marques, noms de domaine, dénominations, droits d'auteur, œuvres originales, plans, schémas, procédés, études, brevets, etc...
Les parties s'engagent à ne pas porter atteinte directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels elles seraient associées, aux droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle de l'autre partie ou des formateurs. Toute utilisation d'un droit de propriété industrielle et/ou intellectuelle appartenant à FPSM-ISP par le client devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de FPSM-ISP.
L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, texte, audio, vidéo, photo,...) utilisés par FPSM-ISP et ses formateurs ou sous-traitants pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.
A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de FPSM-ISP. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.
Par exception, à ce qui précède, FPSM-ISP accorde au stagiaire un droit d'usage personnel des documents pédagogiques qui lui sont transmis lors des formations à condition d'en conserver le caractère original et de mentionner que ces documents demeurent la propriété de FPSM-ISP.

ARTICLE 18 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

FPSM-ISP dispose de moyens informatiques de communication et de stockage susceptibles de contenir des donnéeset informations nominatives ou personnelles en lien avec le client ou le stagiaire. Ces données sont notamment les suivantes : nom, prénom, date et lieu de naissance, téléphone, adresse électronique et postale, profession, parcours de formation, prise d'images (photos et vidéo) et de sons.
Les informations et données enregistrées sont réservées uniquement à la bonne réalisation des prestations concernées, au suivi administratif, financier ou commercial, à l'amélioration ou à la promotion de l'offre de formation, et au suivi du parcours de formation et d'évaluation des acquis du client ou du stagiaire. La durée de conservation des informations et données sera limitée à ce qui est strictement nécessaire à la finalité du traitement (FPSM-ISP s'engage notamment, sauf demande contraire du client ou du stagiaire, à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo, par exemple lors de travaux pratiques ou de présentation promotionnelle des formations).
Ces informations et données ne peuvent être communiquées qu'aux personnes suivantes lorsqu'elles ont besoin d'en connaître: services administratifs et commerciaux internes à ISF (Iokaï Shiatsu France), à EISA (European Iokaï Shiatsu Association), les fournisseurs de biens ou de services impliqués dans la formation (notamment pour le financement OPCA ou pour la validation des titres, certificats et diplômes), toute administration ayant légalement un droit d'accès ou de communication, les professionnels du droit ou du conseil en lien direct avec l'exécution du contrat.
En adhérant aux CGVPF, vous consentez à ce que nous collections et utilisions ces informations et donnéespour la réalisation du présent contrat. En saisissant votre adresse email sur le site internet de FPSM-ISP, vous recevrez des emails contenant des informations et des offres promotionnelles concernant des formations ou des prestations éditées par FPSM-ISP et ses partenaires. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de nos emails ou de contacter le responsable du traitement (FPSM-ISP) par lettre RAR ou par courriel avec accusé de réception.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés toute personne peut obtenir communication, accès et, le cas échéant, rectification, opposition ou suppression des informations et données personnelles la concernant. De la même manière, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 4 mai 2016 permet à toute personne d'avoir un droit à la limitation du traitement, un droit à l'oubli, à l'effacement

des données ou encore un droit à la portabilité de ses données personnelles. Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en envoyant votre demande par lettre RAR à l'adresse de FPSM-ISP mentionnée à l'article 1 des CGVPF ou directement par courriel à paris@iokai.fr

ARTICLE 19 : INEXECUTION ET RESILIATION

Tout manquement grave ou répété de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge au titre du contrat entraînera, si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée, la résiliation de plein droit du contrat, huit jours calendaires après réception d'une mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.
En cas de mise en demeure infructueuse, la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, pourra refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation, solliciter une réduction du prix, demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.
La mise en œuvre de la clause résolutoire par FPSM-ISP pour défaut ou retard de paiement des sommes dues au titre du contrat entraînera, de plein droit et cumulativement aux autres sanctions, à compter de la mise en demeure :
- La déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes facturées non échues au titre du contrat.
- L'exclusion du stagiaire de la formation, de manière temporaire ou définitive, sans indemnités.
- Le paiement par le client d'une clause pénale venant compenser le manque à gagner résultant de la rupture anticipée du contrat et correspondant à 50% des sommes qui auraient été facturées si le contrat s'était poursuivi normalement jusqu'au terme prévu.

ARTICLE 20 : LITIGES / LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les CGVPF et les contrats, rédigés en Français, sont soumis à la loi française.
Avant toute action en justice, les parties doivent s'employer au mieux à trouver toute solution amiable à tout litige découlant de l'application des CGVPF, du contrat ou de la réalisation des prestations de formation. Les parties pourront notamment prendre contact et effectuer une recherche de solution amiable ou, alternativement, faire appel à un conciliateur de justice auprès du tribunal compétent.
Lorsque le client est un professionnel, tous les litiges, non résolus à l'amiable, auxquels les CGVPF ou les contrats de prestations de formation de FPSM-ISP pourraient donner lieu, concernant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, conséquences et suites seront impérativement soumis au Tribunal compétent dans le ressort du siège social de FPSM-ISP même en cas de pluralité de défendeurs, de référé, ou d'appel en garantie. Lorsque le client ou le stagiaire n'est pas un professionnel, le Tribunal territorialement compétent sera soit celui du siège social de FPSM-ISP, soit celui du lieu de conclusion du contrat de prestation de formation, soit celui du lieu de réalisation de la prestation de formation, au choix de la partie ayant pris l'initiative de la demande.

Le client (*) :
(*) Signature, cachet commercial, mention manuscrite : « **bon pour acceptation des conditions générales** »

PROTOCOLE SANITAIRE

Pour la pratique dans le Onkodo dojo

• Lavage des mains au gel hydro alcoolique avant d'entrée dans le Onkodo dojo.

• Port du masque obligatoire.
• Déposer chaussures et vestes à l'entrée.
• lavage des mains avant de se changer.
• Porter des vêtements propres uniquement pour les cours.
• Les distances et le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique seront observés pendant les pauses.

• Avant de partir n'oubliez rien dans les vestiaires car nous devrons nous en débarrasser.

• Si vous déclarez un quelconque symptôme : toux, rhume, fièvre, état fébrile, etc... Nous vous remercions de ne pas vous présenter à la formation et de nous laisser un message sur paris@iokai.fr sur votre état de santé.

Nom ..... Signature

Shiro Takatani *Toposcan/Ireland*

De la matière à l'énergie, de l'énergie à la matière,
sous la main se fait la transformation comme instantanée.